



Assemblée générale

Cinquante-sixième session

4^e séance plénière

Jeudi 20 septembre 2001, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Han (République de Corée)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 97 l'ordre du jour

Développement durable et coopération économique internationale

Dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant commencer le dialogue de haut niveau sur le thème général intitulé « S'adapter à la mondialisation : faciliter l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale au XXI^e siècle », conformément à la décision que l'Assemblée générale a prise à sa 3^e séance plénière, le 19 septembre 2001, et en application de la résolution 55/193 du 20 décembre 2000 et de la décision prise à sa 1^{re} séance plénière, le 12 septembre 2001.

Conformément à la résolution 55/193, le dialogue de haut niveau consistera en séances plénières, en tables rondes ministérielles et en groupes informels auxquels participeront des acteurs non gouvernementaux.

Je voudrais rappeler aux membres que, lors de la 3^e séance plénière de l'Assemblée générale, tenue hier, on a annoncé qu'en plus des séances plénières, il y aurait aujourd'hui deux tables rondes ministérielles accompagnées de groupes informels.

La première table ronde ministérielle accompagnée d'un groupe informel se tiendra ce matin de 11 heures à 13 heures dans la salle de conférence 3 et portera sur la question subsidiaire intitulée « Amélioration de l'insertion des pays en développement dans le réseau mondial de l'information, qui commence à se constituer, et élargissement de l'accès des pays en développement aux technologies de l'information et de la communication ».

La seconde table ronde ministérielle-réunion-débat informelle se tiendra cet après-midi de 15 h 30 à 17 h 30, également dans la salle de conférence 3, et portera sur le sous-thème « Promotion de l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale et obtention de nouvelles ressources financières publiques et privées destinées à compléter les efforts de développement ».

À la suite de consultations, j'ai le plaisir de nommer M. Elias Gounaris, Représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies, Président de la première table ronde ministérielle-réunion-débat informelle, et M. Eladio Loizaga, Représentant permanent du Paraguay auprès de l'Organisation des Nations Unies, au poste de Rapporteur.

Pour la seconde table ronde ministérielle-réunion-débat informelle, j'ai le plaisir de nommer M. Dumisani Shadrack Kumalo, Représentant

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies, Président, et M. Ion Botnaru, Représentant permanent de la République de Moldova auprès de l'Organisation des Nations Unies, au poste de Rapporteur.

Par sa résolution 55/193, l'Assemblée générale a prié le Président de l'Assemblée générale de poursuivre les préparatifs du dialogue de haut niveau. Je voudrais, à ce sujet, proposer que les Rapporteurs présentent une synthèse des débats de leur table ronde ministérielle-réunion-débat informelle respective à la séance de clôture du dialogue de haut niveau.

Puis-je considérer que l'Assemblée accepte cette proposition?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront également que, conformément à la même résolution, le résultat final du dialogue de haut niveau consistera en une synthèse du Président, qui sera présentée à la clôture de la manifestation.

Déclaration du Président

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir et l'honneur de souhaiter la bienvenue aux représentants au second dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat. Ces sessions de dialogue de haut niveau représentent une occasion inappréciable de procéder à un échange de vues ouvert et constructif sur les moyens à utiliser pour faire de la mondialisation une force positive pour chacun d'entre nous.

En raison des événements tragiques de la semaine dernière, d'importantes séances de l'Assemblée générale ont dû être déplacées ou reportées, dont le dialogue de haut niveau. Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à toutes les délégations qui ont accepté de tenir aujourd'hui le dialogue de haut niveau, en dépit de la situation difficile. Je pense que c'est là un message fort des États Membres sur leur ferme détermination de ne pas laisser l'Assemblée générale être détournée par des actes criminels de ce type des efforts qu'elle déploie en faveur de la paix mondiale et du développement mondial.

C'est le moment de faire preuve d'imagination, d'échanger de nouvelles idées, et de définir la direction que nous devons adopter dans l'intérêt des pays en

développement. Sans subir la pression que constitue une conclusion négociée, la formule du dialogue encouragera tous les participants à explorer les solutions possibles aux problèmes les plus épineux que l'Assemblée abordera dans les prochains mois.

Dans le cadre du thème majeur de la mondialisation, nous sommes saisis de deux sous-thèmes déterminants. Le premier englobe deux questions d'importance : intégration des pays en développement dans l'économie mondiale et obtention de ressources financières. Le nouveau millénaire est caractérisé par la réduction des distances, l'instantanéité de l'information et de la communication, la brièveté des cycles de production et une création de richesses sans précédent. Parallèlement, la mondialisation, est également caractérisée par l'accroissement des disparités en matière de développement, tant au sein des pays qu'entre eux. Si la communauté internationale a fait beaucoup pour promouvoir l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale, il nous faut cependant répondre aux préoccupations légitimes face à la marginalisation des pays en développement, qui n'ont pas été en mesure de jouir de tous les avantages de la mondialisation.

La question du financement du développement a revêtu une urgence nouvelle suite à la série de conférences et de sommets mondiaux organisés par l'ONU dans les années 90. Ces événements ont donné lieu à une multitude d'objectifs et de plans d'action globaux aux niveaux national, régional et international visant à donner corps à une vision globale du développement. La Déclaration du Millénaire adoptée en septembre dernier, en particulier, a porté à un niveau sans précédent l'expression d'engagement politique des participants envers ces objectifs. J'estime que l'objectif de la Déclaration – réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de personnes vivant dans la pauvreté extrême – doit également être notre objectif fondamental, non seulement au cours de ce dialogue de deux jours, mais également pendant toute la cinquante-sixième session de l'Assemblée.

À cet égard, je tiens à insister sur l'importance de la Conférence internationale sur le financement du développement, prévue en mars prochain à Monterrey, au Mexique. De nombreuses idées et considérations stimulantes sont déjà ressorties du processus préparatoire. J'espère que nous pouvons faire fond dessus pour mettre au point notre propre contribution

au succès de la conférence de Monterrey par le biais d'un partenariat entre les parties prenantes.

Le second sous-thème de ce dialogue est étroitement lié au premier. On a reconnu que la mondialisation était, de par sa nature, un phénomène multiforme, et que sa phase actuelle était façonnée par le fait que le savoir est devenu une source d'avantage concurrentiel. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) jouent désormais un rôle central dans l'économie fondée sur le savoir qui est en train d'apparaître au niveau mondial. Les technologies de l'information et la communication peuvent s'avérer un puissant outil de développement économique et social des pays, des sociétés et des individus en ouvrant des voies nouvelles aux échanges, au commerce et à l'emploi.

Pourtant, la majorité de la population mondiale continue de vivre dans la pauvreté, et de nombreux pays n'ont pas encore recueilli les fruits de la révolution des TIC. Comblar le fossé numérique entre les pays et au sein des sociétés est une énorme tâche qui ne saurait donc revenir à un seul groupe de parties prenantes. C'est au premier chef aux gouvernements qu'il incombe de promouvoir le bien-être de leur population. Toutefois, le secteur public seul ne peut fournir toutes les réponses aux problèmes complexes de la mondialisation. Non seulement la société civile et le secteur privé ont tout à gagner du développement, mais ils ont aussi pour eux les idées, la persévérance et la créativité voulues pour surmonter les obstacles et trouver des solutions aux problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Je note avec plaisir que leur rôle a été reconnu par l'ONU sous la forme de la création d'un Groupe d'étude sur les technologies de l'information et de la communication, auquel participent de nombreuses parties prenantes. Dans la perspective des sommets mondiaux sur la société de l'information prévus en 2003 et 2005, il importe au plus haut point de faire participer les principales parties prenantes à l'examen d'un certain nombre de questions, y compris celle du fossé numérique, pendant tout le processus préparatoire et jusqu'à la fin de ces réunions. Je veux croire que l'Assemblée générale jouera un rôle majeur dans le succès de ces manifestations capitales.

Je pense qu'il est vital que l'Assemblée générale continue d'explorer les voies de dialogue avec les multiples acteurs qui contribuent à concrétiser des

projets d'orientation. Il est encourageant de voir qu'ils ont à maintes reprises montré leur volonté d'assumer leur part de responsabilités pour réaliser les objectifs de développement. Ce dialogue devrait donc s'efforcer d'être aussi interactif que possible et être pleinement ouvert aux vues et suggestions des universitaires, de la société civile et du secteur privé. J'espère que ce dialogue sera riche et fructueux.

Je donne à présent la parole à la Vice-Secrétaire générale.

La Vice-Secrétaire générale (parle en anglais) :
J'ai l'honneur de me joindre à l'Assemblée à l'ouverture du dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat.

La décision de l'Assemblée de tenir cette séance, en dépit des événements tragiques de la semaine dernière, illustre clairement l'importance qu'accorde la communauté internationale à cette question.

Ce dialogue vise à approfondir notre compréhension des possibilités et des défis potentiels que représente la mondialisation. Il vise également à présenter la question d'un point de vue différent, qui met l'accent sur le partenariat et les avantages mutuels. Il nous donne l'occasion de réaliser des progrès dans l'application des résultats de l'Assemblée du Millénaire, de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, et des récentes sessions de fond du Conseil économique et social, et de procéder à un examen de ces résultats.

Dans tous ces rassemblements, l'extrême pauvreté a été identifiée comme l'un des défis les plus urgents pour la communauté internationale à l'aube du XXI^e siècle. La tâche considérable visant à réduire la pauvreté pour atténuer les souffrances d'une grande proportion de la population mondiale deviendra encore plus ardue du fait du ralentissement actuel de la croissance économique. Un objectif fondamental de ce dialogue doit donc être de trouver les voies permettant d'agir dans ce sens avec un engagement encore plus résolu.

L'une des premières préoccupations de tous les gouvernements doit être la prise de mesures concertées pour encourager une reprise de la croissance économique mondiale. Une fois cette croissance réalisée, il est vital qu'elle soit durable et que ses effets

bénéfiques soient répartis plus équitablement qu'ils ne l'ont été par le passé.

Les pays en développement doivent pouvoir s'impliquer dans la concurrence sur les marchés mondiaux. Cela ne pourra se faire que si les pays développés font davantage pour ouvrir leurs marchés et si les pays en développement améliorent leur capacité à produire et à exporter des biens et services à des prix compétitifs. Nombre d'entre eux auront besoin d'une assistance technique pour réaliser cet objectif, mais ils devront également reconnaître les obstacles au libre-échange et à l'investissement, qui continuent d'exister dans le monde en développement, et les lever.

À cet égard, il est plus important que jamais de saisir l'occasion offerte par la réunion de l'Organisation mondiale du commerce à Qatar, prévue dans deux mois. Cela devrait être l'occasion pour les États d'honorer les engagements contractés dans le cadre du Cycle d'Uruguay et de lancer une nouvelle série de négociations commerciales, qui mérite d'être appelée « cycle pour le développement ». Celles-ci aideraient à rétablir la dynamique des marchés, tout en accordant la priorité aux préoccupations et aux intérêts des pays en développement.

Deux questions – les ressources financières publiques et privées et les technologies de l'information et de la communication – ont été choisies pour faire l'objet de discussions plus exhaustives aujourd'hui. Dans cette instance, l'Assemblée pourra entendre diverses idées préconisées pour le financement du développement, y compris celles figurant dans le rapport du groupe de haut niveau nommé par le Secrétaire général, le rapport Zedillo. Il est temps que les États Membres décident laquelle ou lesquelles de ces idées méritent d'être examinées davantage, dans le cadre des préparatifs de la Conférence internationale sur le financement du développement qui, comme le Président l'a indiqué, aura lieu en mars prochain à Monterrey, au Mexique.

Les technologies de l'information et de la communication constituent une caractéristique fondamentale de cette ère et une force motrice dans la mondialisation. Si les pays en développement veulent rivaliser avec les autres pays dans le nouveau marché mondial, il faudrait déployer de grands efforts pour améliorer leur accès à cette forme plus avancée d'infrastructure. Nous attendons avec intérêt les recommandations du Groupe d'étude des Nations Unies

sur les technologies de l'information et de la communication sur les voies susceptibles de réduire le fossé numérique mondial et promouvoir les opportunités numériques pour tous. Ce dialogue devrait, lui aussi, permettre de faire des suggestions en vue d'orientations concrètes et efficaces dans ce domaine.

Les discussions d'aujourd'hui à l'Assemblée nous donnent l'occasion d'échanger des idées, non seulement entre les divers États et régions, mais également dans les tables rondes et groupes informels, entre des personnes ayant des expériences et des perspectives différentes, vu que les représentants du secteur privé et des milieux universitaires y participeront. Les idées issues des débats de l'Assemblée devraient être utiles pour la présente session ainsi qu'à l'effort plus large et à plus long terme visant à promouvoir le développement.

M. Ordzhonikidze (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je me dois de commencer en évoquant un défi absolument nouveau : l'événement récent qui n'a laissé aucun pays ou personne sensée indifférents. À l'instar de toute l'humanité civilisée, nous avons été, en Russie, vivement choqués par ces actes barbares de terrorisme international contre la nation américaine. Nous estimons que cet acte terroriste est une tragédie qui touche tous les individus et un défi pour toute la communauté internationale.

Le terrorisme ne connaît pas de frontières nationales et a déjà acquis une dimension mondiale. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de renforcer l'interaction de la communauté internationale dans la lutte contre cette menace commune. Le terrorisme international est non seulement un problème politique et juridique, mais également une question socioéconomique. Il représente un obstacle majeur au développement durable des États.

Outre les pertes en vies humaines et les dégâts matériels, le terrorisme international engendre l'instabilité politique, qui prive les États et les régions des possibilités de se développer normalement et qui oblige les gouvernements à consacrer d'énormes ressources humaines et financières à la lutte contre ce mal et à réparer les dégâts. Allant de pair avec le crime organisé, notamment le trafic de stupéfiants, le terrorisme compromet les perspectives d'épanouissement de générations entières et entrave leur intégration dans la société.

Dans ce contexte, nous pensons que les efforts que les États déploient pour combattre le terrorisme, aux plans national et international, doivent être considérés comme faisant partie intégrante des actions communes visant à assurer le développement durable.

S'agissant du thème du dialogue d'aujourd'hui, je voudrais d'abord insister sur le fait que la pleine intégration des pays en développement dans l'économie mondiale constitue une condition indispensable et un instrument important de la mise en oeuvre d'une stratégie mondiale visant à combattre la pauvreté et à assurer le développement durable.

La situation complexe et alarmante dans de nombreuses régions du monde en développement, surtout en Afrique et dans les pays les moins avancés, conjuguée aux nouveaux défis de la mondialisation, requiert des mesures résolues et globales à l'échelle internationale. Cela signifie en premier lieu la réduction du fossé économique et technologique, y compris du fossé numérique, entre les pays les moins avancés et le reste du monde, un financement stable pour soutenir la croissance et le développement, et la création de conditions favorables à des activités commerciales et des investissements accrus. D'un autre côté, l'intégration spontanée de pays dans l'économie mondiale peut avoir des résultats négatifs. C'est pourquoi il est tellement important que le processus de mondialisation soit déterminé tout d'abord et en premier lieu par des organisations internationales et des États, et pas seulement par le secteur privé représenté par les entreprises transnationales.

La responsabilité principale de leur développement incombe, par dessus tout, aux pays en développement eux-mêmes, et dépend fortement de la mobilisation de leurs propres ressources et de leurs propres efforts. Parallèlement, l'objectif posé par la communauté internationale de réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015 implique la mobilisation de ressources financières adéquates pour le développement. À cet égard, nous plaçons de grands espoirs dans la prochaine Conférence internationale sur le financement pour le développement, qui doit se tenir en mars prochain à Mexico. Nous attendons que de la conférence se dégagent des décisions politiques précises pour aider à renverser la tendance établie de longue date de réduire l'aide officielle au développement, pour augmenter le flux des ressources provenant de la communauté des donateurs et du secteur privé, et dégager des fonds supplémentaires par

l'allègement de la dette et par l'amélioration de l'accès aux marchés internationaux des exportations provenant des pays en voie de développement.

La poursuite de l'application de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés jouera un rôle majeur dans l'allègement de la dette extérieure des pays pour lesquels le problème de la dette demeure un obstacle des plus sérieux au comblement de leur propre retard. La Russie a appuyé l'Initiative depuis le début et respectera en conséquence les obligations multilatérales coordonnées pour l'application de sa version élargie. En tant que membre du Club de Paris et du Groupe des Huit, la Russie a beaucoup fait pour la mise en oeuvre de l'Initiative. Après l'application des conditions du Club de Paris, la dette totale des pays pauvres très endettés devrait être réduite dans une proportion supérieure à 90 %.

L'éradication de la pauvreté et la prévention de la marginalisation, en particulier dans les pays les moins avancés, dépend beaucoup d'une participation plus importante des pays en développement au commerce international, et de l'expansion de l'investissement productif dans les secteurs productifs et les infrastructures. Nous soutenons les initiatives qui visent à améliorer l'accès des pays les moins avancés aux marchés mondiaux, y compris le Système généralisé de préférences, l'initiative « Tout sauf les armes », etc.

La Russie accorde depuis longtemps des préférences tarifaires aux pays en développement. La majorité des produits qui proviennent de pays en développement sont importés à un tarif douanier réduit, équivalent à 75 % du tarif de base. Nous pensons qu'un tel régime préférentiel est essentiel pour la croissance d'un commerce mutuellement avantageux et de la croissance économique, ainsi que pour faciliter la solution des problèmes économiques actuels.

Les préférences commerciales accordées aux pays les moins avancés sont encore plus amples. Pratiquement tous les produits provenant de ces pays sont maintenant importés en Russie en franchise de droits. En ce qui concerne les importations des pays les moins avancés, les restrictions quantitatives ne sont pas appliquées, et il ne peut être ouvert d'enquêtes sur l'introduction de dispositions antidumping, de mesures compensatoires ou de mesures protectives spéciales. De plus, nous réaffirmons être prêts à étendre à tous les

biens, sauf les armes, le régime d'accès en franchise de droits et hors quota aux pays les moins avancés. Parallèlement, de nouveaux amendements à la législation actuelle sont en train d'être mis au point en Russie, en ce qui concerne la question d'accorder des préférences tarifaires dans le but de poursuivre la libéralisation des conditions d'accès au marché russe des biens provenant des pays en développement.

Les technologies de l'information et de la communication ont un potentiel considérable s'agissant de fournir une assistance aux pays en développement pour accélérer leur croissance économique, améliorer leur niveau de vie, lutter contre la pauvreté et résoudre d'autres priorités liées au développement. À l'ère de la mondialisation, les technologies de l'information et de la communication sont un des plus importants facteurs pour le développement de l'économie mondiale et pour assurer un développement social et économique durable.

La révolution de l'information non seulement entraîne l'élargissement des opportunités, mais soulève aussi d'évidents défis et risques. C'est pourquoi la tâche la plus importante est de faire tous les efforts nécessaires pour s'assurer que les technologies de l'information servent les intérêts de tous les pays. La communauté internationale a une responsabilité particulière dans la transformation des technologies de l'information en un facteur de développement, au lieu d'élargir ce que l'on appelle la « fracture numérique » entre les pays, et entre les régions. Il est également important de ne pas laisser les technologies de l'information et de la communication s'ériger en une barrière « virtuelle » entravant le commerce et le développement.

La mobilisation des ressources financières et technologiques nécessaires à la mise en oeuvre effective des programmes dans le domaine du développement en général, et dans le domaine de l'introduction et de la diffusion des technologies de l'information et de la communication en particulier, exige une coopération fructueuse avec le secteur privé. Dans ce contexte, nous attachons une grande importance au partenariat entre les Nations Unies et le secteur privé, en tout premier lieu dans le cadre du Pacte mondial proposé par le Secrétaire général et dans le cadre d'autres initiatives. Dans cet esprit, nous sommes favorables à ce qu'aussi tôt que possible des dispositions en matière de développement et de coordination soient prises au plan intergouvernemental,

pour réglementer les procédures de travail conjoint du système des Nations Unies avec le commerce privé.

Nous espérons que ce dialogue encouragera les efforts pour avancer vers un règlement efficace des urgentes questions de développement qui satisfera aux intérêts de tous les peuples.

M. Asadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Parlant au nom de la présidence du Groupe des 77, je remercie le Président de l'Assemblée générale et la Vice-Secrétaire générale pour leurs deux déclarations complètes et intéressantes. La présidence du Groupe des 77 ne peut rivaliser avec la brièveté de ces déclarations, tout simplement parce que j'ai une grande famille à représenter.

C'est la seconde fois que l'organe intergouvernemental des Nations Unies est engagé dans un dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération internationale pour le développement au travers du partenariat, le thème global étant « S'adapter à la mondialisation : faciliter l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale au XXI^e siècle ». C'est sans conteste un lourd défi et une tâche redoutable. Notre action collective a lieu cette année dans de très difficiles circonstances, qui découlent des horribles actes terroristes et inhumains perpétrés la semaine dernière ici, aux États-Unis. Je voudrais saisir cette occasion pour présenter, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, nos plus profondes condoléances et sympathie au Gouvernement et au peuple des États-Unis, ainsi qu'aux familles et parents des victimes de ces événements tragiques. En toute hypothèse, ces actes rendent d'autant plus impératifs et urgents la coopération internationale et un réel partenariat.

Il apparaît que la mondialisation est devenue une partie intégrante de notre vie collective, son impact se faisant sentir sous différentes formes, à différents degrés et en différentes sphères de la vie nationale de toutes les sociétés. Au delà de tout jugement de valeur, c'est maintenant un fait indéniable, et un processus encore en développement, qui continue à influencer sur la situation globale à l'échelle mondiale, et à influencer sur les politiques de développement de toutes les sociétés, en particulier dans le monde en développement. L'important, toutefois, c'est que la mondialisation ne soit pas vue comme une force aveugle inévitable, hors du contrôle des êtres humains ou des pays. Bien plutôt, la mondialisation est, dans une large mesure, un processus interactif, et le résultat de choix politiques et

de décisions, un processus qui doit être maîtrisé et même dirigé.

À présent que la communauté internationale fait face, depuis plusieurs années, à ce phénomène en apparence incontrôlé et effréné, il devrait être clair, pour nous tous, tant pays développés que pays en développement, qu'une coopération totale, notamment entre le Nord et le Sud et à l'intérieur de ces régions, est une nécessité absolue. Elle est nécessaire si l'on veut exploiter les énormes possibilités que ce phénomène et ce processus offrent pour le développement, surtout par le truchement du renforcement de l'interdépendance et du multilatéralisme. Il va sans dire que la communauté internationale, dans sa totalité, ainsi que nous ici, en cette organisation intergouvernementale qu'est l'Organisation des Nations Unies, ne devrions ménager aucun effort pour tirer le meilleur parti possible des actions multilatérales en cours ainsi que des prochaines manifestations clefs, dans l'objectif de sceller des partenariats en vue du développement. Dans ce contexte, la Conférence internationale sur le financement du développement se démarque comme un processus et une occasion sans précédent.

L'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale au XXI^e siècle devrait être perçue comme une démarche globale et ne peut être fondée que sur la coopération et le partenariat. Le commerce, l'investissement, les apports de capitaux privés, la dette, la coopération financière internationale pour le développement, ainsi que la gouvernance et la participation des pays en développement aux systèmes monétaire, financier et commercial font partie des principaux éléments destinés à relever les défis qui se posent aux pays en développement en vue de leur intégration dans l'économie mondiale.

Le commerce est le mécanisme le plus important, dans la majorité des pays en développement, aux fins d'une intégration économique avec d'autres pays et joue un rôle important sur le plan du développement. Le commerce constitue également le principal instrument d'intégration dans l'économie internationale. Un système d'échanges multilatéral ouvert, régi par des règles, transparent, non discriminatoire et prévisible est un élément essentiel du système économique mondial et contribuerait énormément à la croissance économique mondiale et à l'intégration progressive des pays en développement dans l'économie mondiale. Nombre de pays en

développement ont réalisé d'importants progrès dans la libéralisation de leurs régimes commerciaux qui ont entraîné un accroissement du volume de leurs échanges.

Tout en mettant l'accent sur l'importance d'une libéralisation progressive, nous aimerions également souligner la nécessité d'assurer l'accès au marché des biens et des services susceptibles d'intéresser les pays en développement et d'éliminer les obstacles à leurs exportations de la part de nos partenaires des pays développés qui nous imposent des coûts dépassant de loin les apports d'aide. Le renforcement de la capacité axée sur l'offre dans des secteurs tels que l'infrastructure, le développement humain, l'accroissement des exportations et la diversification économique sont d'autres aspects importants d'un développement du commerce, qui sont de nature à entraîner une intégration rapide à l'économie mondiale.

L'aide étrangère directe aux pays en développement et les apports du secteur privé à ces pays, qui sont susceptibles d'apporter un éventail de bienfaits dynamiques, y compris un meilleur accès aux marchés des pays d'origine, pourraient également améliorer l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. Le Groupe des 77 et la Chine pensent que le volume de ces apports et investissements devrait augmenter et que leur répartition parmi les pays en développement devrait devenir plus équitable, tout en assurant leur rentabilité, tant pour les investisseurs que pour les pays hôtes. Il est également impératif d'aborder la question de la volatilité des apports de capitaux à court terme. La diffusion d'information sur les perspectives d'investissement dans les pays en développement, ainsi que l'aide technique et financière visant à consolider l'infrastructure institutionnelle de ces pays pourrait également accroître les apports financiers et les investissements. D'autres mesures comme la prorogation de l'aide financière aux investisseurs à l'étranger, les programmes d'assurances et l'accès au marché pourraient également accroître les possibilités d'investissement et les apports financiers en direction des pays en développement. On pourrait optimiser les effets de l'investissement étranger direct et obtenir des bienfaits potentiels pour le développement par le biais d'un renforcement des capacités technologiques, d'un accroissement de l'exportation compétitive et de l'établissement de réseaux entre les filiales à l'étranger

et les pays hôtes, surtout pour ce qui est des petites et moyennes entreprises. Cela pourrait également contribuer à l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale.

Si l'on veut créer un environnement propice à l'intégration dans l'économie mondiale, il est essentiel de trouver une solution durable au problème de la dette extérieure et du service de la dette de ces pays. Ceci peut être accompli par le biais d'un renforcement de la coopération internationale afin d'aider ces pays à échapper au processus de rééchelonnement et aux fardeaux insoutenables de la dette qui minent la base de ressources nationales des pays en développement et les privent de ces ressources.

La coopération financière internationale a un rôle crucial à jouer dans le processus de développement et dans l'intégration dans l'économie mondiale de tous les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral. L'aide publique au développement (APD), sous ses multiples formes, sert de source de financement pour l'assistance technique, le développement du capital humain, le renforcement des capacités en vue de l'élimination des contraintes de l'éloignement et de l'isolement par rapport aux marchés mondiaux, le développement de l'infrastructure et de la capacité productive, la diversification des bases d'exportation et la création d'un environnement global propice à des initiatives à un niveau plus élevé des secteurs public et privé, qui sont tous des éléments essentiels de l'intégration dans l'économie mondiale. Malheureusement, vous n'êtes pas sans savoir que le volume d'APD et que les apports du secteur public ont systématiquement baissé au cours de la dernière décennie, tant en termes réels que relatifs. Le Groupe des 77 et la Chine pensent que l'APD a un rôle clef à jouer pour s'assurer que les bienfaits de la mondialisation soient partagés de manière plus équitable par les pays en développement. La première étape serait de freiner cette tendance à la baisse et, bien sûr, de la renverser, tout en accroissant la volonté politique nécessaire à l'augmentation du niveau d'APD afin d'atteindre l'objectif convenu de 0,7 % du produit intérieur brut des pays développés. Il est tout aussi important et impératif d'accroître l'efficacité ainsi que l'harmonisation et la simplification des règles et pratiques en vigueur dans le domaine des apports financiers internationaux. Il faudrait également encourager le lancement d'une

campagne mondiale d'information et de plaidoyer afin d'accroître la sensibilisation du public dans les pays développés à l'urgence du problème et à la nécessité d'augmenter l'APD.

Le Groupe des 77 et la Chine pensent que les aménagements institutionnels existants et la coopération multilatérale dans les secteurs des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux sont à la traîne derrière le processus d'intégration économique et financière au niveau mondial. Le renforcement de la cohérence de ces systèmes pourrait grandement contribuer à la cohérence des politiques et des prises de décisions au niveau macroéconomique ou mondial, notamment des recommandations politiques des institutions internationales pertinentes dans des domaines susceptibles d'aider les pays en développement dans les efforts qu'ils déploient pour s'intégrer de façon progressive et moins volatile dans l'économie mondiale. Dans le contexte de l'incitation à une distribution accrue et une répartition plus équitable des bienfaits de la mondialisation, il faudrait assurer une représentation adéquate et une participation large et significative des pays en développement aux prises de décisions internationales et économiques, aux processus normatifs ainsi qu'à une gouvernance financière mondiale ou renforcer cette représentation et cette participation. Une meilleure représentation et une meilleure participation peuvent en effet accroître l'efficacité des forums et des comités internationaux pertinents qui sont dotés de responsabilités en matière de gouvernance de l'économie internationale. Elles appuieront également les institutions internationales pertinentes dans leurs efforts visant à être pleinement réceptives aux problèmes de développement qui se posent aux pays en développement. Cela pourrait également aider les pays en développement à mieux comprendre les incidences des diverses politiques monétaires, financières et commerciales internationales sur leur développement, ce qui permettrait de prévenir leur marginalisation et de contribuer dans le même temps de faciliter leur intégration efficace et significative dans l'économie mondiale.

Les arrangements et la coopération régionales constituent un autre secteur susceptible, à notre avis, d'aider les pays en développement dans leur quête d'une intégration dans l'économie mondiale. En fait, ces arrangements semblent avoir pris de l'importance ces dernières années, dans une certaine mesure en

raison des incertitudes troublantes qui caractérisent les rapports découlant des accords mondiaux. Ces arrangements peuvent indéniablement aider les pays en développement à accroître leur coopération et leur coordination dans divers secteurs économiques, y compris par le biais de la mise en place des institutions nécessaires aux niveaux sous-régional et régional. De telles dispositions pourraient également servir à améliorer les réglementations, les normes et les critères dans les domaines monétaire, financier et commercial. Il faut toutefois souligner qu'un environnement mondial favorable est une condition préalable à l'intégration des différentes composantes des dispositions régionales à l'économie mondiale.

Je voudrais parler maintenant d'un autre aspect nouveau et essentiel de l'économie mondiale, dans un domaine dans lequel des mesures particulières et immédiates sont indispensables pour permettre aux pays en développement de bénéficier de ses avantages et de ses possibilités. La révolution des technologies de l'information et de la communication a apporté une contribution considérable à la création d'une économie mondiale nouvelle fondée sur les connaissances, qui ouvre des possibilités importantes à la croissance économique et au développement social. L'intégration des pays en développement à cette nouvelle économie fondée sur les connaissances pourrait être associée à des débouchés extraordinaires du point de vue de la croissance économique, entre autres par la promotion du commerce électronique, la réduction des coûts de transaction, la diffusion d'informations sur les possibilités d'investissement dans les pays en développement, et l'établissement de réseaux avec des entreprises privées étrangères et leurs filiales. Les possibilités sont considérables. Toutefois, ce qui est plus redoutable, ce sont les défis immédiats que rencontrent les pays en développement, y compris le fossé numérique grandissant, qui pourrait faire sérieusement obstacle à leur intégration active et profonde à cette économie nouvelle et qui pourrait paralyser leur développement et contribuer à leur marginalisation accrue.

Il n'est pas nécessaire que nous décrivions plus avant les avantages que peuvent présenter les technologies de l'information et de la communication – ou leurs dangers, au demeurant. La situation globale, avec toutes ses implications, sérieuses et même graves comme elles le sont, est claire pour tous, y compris les tâches qui dérivent de l'insuffisance des capacités, de

l'infrastructure, de la connexion et du contenu au niveau local. Ce qui est à faire est également clair : les possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication doivent servir la cause du développement global à long terme des pays en développement. En termes très pratiques, l'objectif devrait être d'aider ces pays à rattraper les développements et les avances à l'échelle mondiale et à s'intégrer dans l'économie mondiale de manière aussi performante que possible – et, bien sûr, aussi rapide que possible. Le recours à ces technologies, qui semblent quasi inaccessibles à un grand nombre de sociétés en développement, devrait aider à avancer dans la poursuite sans fin d'une croissance soutenue assurée et dans l'amélioration dans leurs pays de secteurs aussi primordiaux que ceux de la santé et de l'éducation, ainsi que dans l'autonomisation de la société civile : en un mot, dans la poursuite des objectifs stratégiques, qui ne cessent de se dérober, de l'atténuation et de l'éradication de la pauvreté.

Je voudrais attirer l'attention sur l'un des domaines qui affecte particulièrement les pays en développement : le domaine de l'infrastructure et des capacités. Il est évident que l'existence et la mise en place d'une infrastructure et des capacités nécessaires dépasse le seul fait d'avoir accès à un ordinateur relié à l'Internet. Il s'agit là, au contraire, de questions et de problèmes fondamentaux, notamment, la mise en place d'un système éducatif qui fonctionnerait et atteindrait l'ensemble de la population, incluant un enseignement de base et des connaissances en informatique; l'existence d'un système de télécommunications bien équipé; des compétences technologiques permettant d'utiliser, de soutenir et d'administrer les installations technologiques de l'information; l'investissement nécessaire en matière de mise en valeur des ressources humaines; le renforcement des institutions et des réseaux pour utiliser tous les aspects des produits de la connaissance; et la mise en place de la capacité de recherche et développement en liaison avec les techniques locales pour la production de matériel informatique et de logiciels.

La connexion et les efforts visant à rendre celle-ci universelle sont l'une des composantes essentielles de toute stratégie destinée à diffuser les technologies de l'information et de la communication. La connexion doit être à la disposition de tous et à la portée de tous, y compris par le biais de points d'accès publics, ainsi que par une approche fondée sur le marché et la

compétition. Il faut promouvoir le contenu local, en tant qu'autre élément essentiel de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. La création, le développement et le renforcement du contenu local par le biais de l'introduction de claviers dans les langues locales devraient aider et justifier des investissements privés plus poussés dans les produits afférents aux technologies de l'information et de la communication, ainsi que dans le contenu de l'Internet, en même temps qu'ils créeraient la plate-forme de lancement nécessaire pour des économies d'échelle qui permettraient d'assurer la connexion de manière plus aisée et à des prix plus abordables.

Tout en soulignant l'importance d'une action nationale d'ensemble visant à la mise en place des capacités et de l'infrastructure nécessaires et à l'encouragement des principes de la connexion, de la création et de l'expansion du contenu local, il n'en est pas moins nécessaire – en fait, vital – que de tels programmes et de telles mesures puissent bénéficier d'un soutien international vigoureux de la part des institutions internationales et multilatérales, en particulier par l'entremise du système des Nations Unies, et aussi de la Banque mondiale, des banques régionales et des différents partenaires de pays développés. Tout en nous félicitant de la création d'un groupe d'étude sur les technologies de l'information et de la communication qui poursuit une initiative pratique visant à renforcer le rôle du système des Nations Unies dans ce domaine, nous sommes convaincus que des efforts de coopération efficaces et significatifs sont indispensables si l'on veut renforcer les incidences des technologies de l'information et de la communication sur le développement. Nous voudrions également souligner l'importance de ce groupe d'étude prenant comme base de départ les connaissances déjà accumulées au sein du système des Nations Unies, en particulier à la Commission de la science et de la technique au service du développement.

L'importance d'assurer le financement adéquat du groupe d'études n'a pas à être soulignée plus avant. Le groupe d'études devrait bénéficier de toute l'aide possible pour créer des politiques adéquates au niveau mondial et régional afin d'accélérer et de promouvoir l'accès universel aux connaissances et aux informations et pour l'élaboration de normes et de critères établis sur la base d'une participation transparente et significative. Certains des éléments

essentiels des travaux du groupe d'études que nous aimerions souligner à ce stade sont : le développements des projets; l'établissement de mesures permettant de réduire le coût de l'accès et de la connexion des pays en développement; des mesures novatrices pour accroître le nombre d'ordinateurs et autres dispositifs d'accès dans les pays en développement; la facilitation du transfert des technologies de l'information et de la communication vers ces pays; et le soutien aux activités de recherche et de développement sur les technologies de l'information et de la communication et leurs applications dans ces pays. Il va sans dire que l'aspect le plus urgent est que ce groupe d'études se mette au travail immédiatement.

Je conclus ma déclaration maintenant, Monsieur le Président, et je vous souhaite, ainsi qu'au Bureau, tout le succès possible à la présidence des travaux de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Devant la tâche considérable et redoutable qui vous attend, vous pouvez être assurés de la coopération pleine et entière du Groupe des 77 et de la Chine. Notre coopération réciproque aidera certainement au succès de l'Assemblée sur ce point de l'ordre du jour en particulier, et sur d'autres points aussi.

M. De Ruyt (Belgique) : J'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie – et les pays associés, Chypre, Malte et Turquie, souscrivent à cette déclaration.

Je voudrais tout d'abord, moi aussi, exprimer une nouvelle fois notre horreur et notre consternation pour les attaques terroristes qui ont frappé les États-Unis la semaine dernière, adresser encore une fois nos condoléances au peuple américain, et confirmer la détermination de nos pays à renforcer la lutte contre le terrorisme international. Je me réjouis vivement à cet égard, Monsieur le Président, de l'annonce que vous venez de nous faire, selon laquelle le débat en plénière sur ce sujet, souhaité par l'Union européenne, aura lieu dès le lundi 1er octobre. Les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne se réunissent demain, vendredi 21 septembre, à Bruxelles, la lutte contre le terrorisme international sera au centre de leurs délibérations. Leurs conclusions permettront, à n'en pas douter, d'alimenter notre débat puisque nous estimons que, face à ce défi, d'une ampleur nouvelle,

lancée à toute la communauté internationale, les Nations-Unies doivent jouer un rôle central.

En ce qui concerne notre réunion d'aujourd'hui, les États membres de l'Union européenne ont choisi deux sous-thèmes riches d'interactions réciproques, touchant aux dimensions économique et technologique de la mondialisation. De façon générale tout d'abord, l'Union européenne tient à rappeler l'importance qu'elle attache, à cet égard, à une coordination et une coopération accrue entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods et, bien sûr, à leur dialogue annuel au Conseil économique et social.

Nous ne pouvons que souligner également la nécessité de multiplier les partenariats novateurs, car l'interdépendance ne s'exerce pas qu'entre pays, mais aussi entre tous les acteurs. Et nous voulons réitérer d'emblée un autre fil conducteur de notre démarche, qui est l'attention particulière que nous souhaitons accorder aux pays les moins avancés parmi les pays en développement.

Le premier sous-thème que je voudrais aborder est celui de la promotion de l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale et la production de nouvelles ressources financières publiques et privées destinées à compléter les efforts de développement.

Nous sommes persuadés de ce que la mondialisation est un formidable multiplicateur de croissance et de prospérité, mais les inégalités persistent et il est clair que beaucoup de pays, en particulier les plus pauvres, ne sont pas encore en mesure de bénéficier pleinement de ce potentiel. Humaniser la mondialisation, c'est avant tout la rendre inclusive, en intégrant pleinement les pays en développement dans l'économie mondiale et en générant de nouveaux flux de financement dans leur direction. C'est bien sûr aux pays eux-mêmes de créer en premier lieu un environnement propice à l'investissement, au commerce et au développement en général, mais la communauté internationale a également un rôle très important à jouer.

Cette intégration génératrice de progrès est indispensable pour réaliser les objectifs internationaux de développement fixés par les grandes conférences mondiales. Lors du Sommet du Millénaire, nous avons renouvelé notre engagement en faveur d'un système financier et commercial ouvert, équitable, basé sur des règles, prévisible et non discriminatoire.

Nous nous sommes également promis lors de ce Sommet de mettre tout en oeuvre pour assurer la réussite de la Conférence internationale sur le financement du développement. Nous sommes très heureux que les institutions de Bretton Woods se soient impliquées dans le processus préparatoire novateur qui aboutira à la Conférence de Monterrey.

Le Sommet mondial de développement durable de Johannesburg, quant à lui, nous permettra de contribuer à mettre la mondialisation au service du développement durable, par une meilleure intégration de ses dimensions économique, sociale et environnementale ainsi que par nouvelle impulsion à la lutte contre la pauvreté.

Pour que les pays en développement puissent bénéficier pleinement de l'essor du commerce mondial, il faut d'abord qu'ils soient membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et qu'ils aient les moyens d'y opérer efficacement et d'en utiliser tous les instruments. Il est nécessaire d'aider les pays en développement, en leur fournissant de l'assistance technique, à renforcer leurs capacités de participer pleinement à l'OMC et d'en bénéficier.

L'Assemblée générale a déjà demandé à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement d'appuyer les efforts en faveur d'une participation effective de ces pays aux négociations multilatérales ainsi que d'une plus grande diversification de leurs échanges commerciaux. Un effort particulier doit aussi être consenti en faveur des pays les moins avancés, tant en matière de préférences commerciales – et l'Union européenne a montré la voie par son initiative « Tout sauf les armes » – que pour les aider à participer aux activités de l'OMC.

Il convient également que la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC au Qatar mette l'accent sur les avantages tangibles pour les pays en développement dans le cadre du vaste chantier qu'elle ouvrira. Le commerce doit être au service de l'homme, et donc au service d'un développement durable qui préserve aussi les besoins des générations futures en prenant en compte les dimensions économique, sociale et environnementale du progrès.

Au printemps dernier, à Bruxelles, nous avons pris une série d'engagements en faveur des pays les moins avancés lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Il est essentiel de leur donner une mise en oeuvre effective et

en particulier de nous accorder rapidement sur les modalités de son mécanisme de suivi. Ceci signifie négocier des réductions substantielles des tarifs élevés et des subsides affectant le commerce – en particulier dans les secteurs qui sont les plus importants pour les pays les moins avancés – et de négocier des règles qui tiennent compte de leurs besoins de développement et de leur capacité de mise en oeuvre.

Le degré de confiance est un déterminant important des flux de financement, qu'ils soient privés, sous forme d'investissements directs et en portefeuille, ou publics, sous forme de prêts concessionnels. La confiance se bâtit par un travail patient et délibéré. Les gouvernements nationaux en portent bien sûr la responsabilité primordiale, mais la communauté internationale a aussi un rôle crucial à jouer.

Il faudrait, par exemple, dégager un consensus clair, en concertation avec la société civile, sur les éléments que requiert l'investissement direct étranger, en termes de protection juridique, non-discrimination, etc. pour pouvoir s'épanouir dans un pays, ce qui permettrait de développer nouveaux courants d'investissements vers des pays jusqu'alors exclus de ceux-ci.

Un autre exemple est constitué par, la corruption, un fléau qui doit d'abord être combattu au niveau national, mais il est patent qu'elle aussi a, et peut-être de plus en plus, des ramifications internationales. Il convient d'adopter des instruments juridiques internationaux visant à lutter contre la corruption, mais aussi en vue de faciliter le rapatriement des capitaux issus d'opérations illicites qui ont été transférés à l'étranger. Des progrès ont déjà été réalisés en 1997 avec l'adoption de la Convention de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales.

S'il est essentiel d'attirer des capitaux privés vers tous les pays en développement, ceci n'équivaut pas à donner toute latitude au secteur privé, surtout dans des économies fragilisées. Il est indispensable de développer la gouvernance d'entreprise, notamment par une élaboration plus poussée et une plus grande diffusion de normes de comptabilité internationales et des législations en matière de concurrence. L'Union européenne est aussi favorable au recours à divers instruments visant à encourager les investissements

socialement responsables, tels que les lignes directrices de l'OCDE à ce sujet.

Pour consolider la confiance, il convient aussi de rétablir la solvabilité des pays en développement. Le problème de la dette requiert des solutions différenciées, qui incombent, bien sûr, au premier chef aux pays en développement, mais requièrent également la poursuite d'une action concertée par les pays industrialisés.

Le potentiel des partenariats est encore largement sous-exploité. Il est possible de dégager des synergies innovantes par des coopérations entre ministères, entre autorités nationales et locales, entre pouvoirs publics, banques, entreprises et organisations non gouvernementales. L'aide publique au développement pourrait s'allier à d'autres formes de financement. Les interactions entre niveaux international, régional, national et local devraient être intensifiées. Les institutions financières internationales pourraient opérer selon des modalités de coopération plus diversifiées. À cela s'ajoutent évidemment les partenariats public-privé, notamment en vue de financer l'infrastructure de base et pour mettre à profit le rôle de catalyseur de l'aide publique au développement. Des formes innovantes de garanties pourraient être développées afin de permettre à cette option de pouvoir dégager davantage de flux de financement.

Enfin, l'Union ne peut que réaffirmer son engagement à atteindre l'objectif de 0,7 % du produit national brut pour l'aide publique au développement le plus tôt possible. L'aide publique au développement reste une importante source de financement pour le développement pour une série de pays. L'aide doit s'inscrire dans des finalités spécifiques où elle supplée à l'action du secteur privé et des pouvoirs publics locaux, telles que notamment la réalisation des objectifs internationaux de développement agréés lors des grandes conférences mondiales et la réduction de la pauvreté.

Je voudrais maintenant aborder le deuxième sous-thème que nous avons choisi, c'est-à-dire comment améliorer l'intégration des pays en développement dans le réseau d'information mondial qui se développe et faciliter leur accès aux technologies de l'information et de la communication.

La révolution informatique et télématique est à la fois une cause et une composante du phénomène de la

mondialisation. Parler de la fracture numérique, c'est prendre en compte une partie importante de la dimension technologique du développement, une dimension souvent négligée quoique essentielle. Une dimension très complexe également, puisque liée inextricablement à d'autres questions telles que le développement d'un système éducatif intégrant la formation aux technologies nouvelles y compris pour les femmes, les cadres juridiques, la liberté économique, l'infrastructure et le respect des libertés fondamentales, en particulier la liberté d'expression.

L'Union attend avec intérêt les recommandations du rapport du Secrétaire général concernant l'impact sur le développement de l'interaction accrue entre le commerce, le secteur financier, la connaissance, la technologie et l'investissement.

Pour combler la fracture numérique, nous devons travailler autrement. Il est indispensable d'intégrer et de libéraliser sans tarder les marchés des télécommunications afin de baisser les coûts d'accès à l'Internet. Vu la nature transnationale du réseau des réseaux, il est essentiel que les gouvernements collaborent en ce qui concerne par exemple les questions de droits d'auteur, la sécurité informatique, les normes de commerce électronique, les questions juridictionnelles et fiscales et la lutte contre la délinquance informatique.

Nous devons impliquer bien davantage le secteur privé en multipliant les formes de partenariat, ne serait-ce que parce que les gouvernements ne disposent que d'une expertise réduite en matière de technologies de l'information et de la communication et ne sont pas toujours à même de développer des stratégies nationales adéquates. Le Groupe de travail sur les technologies de l'information et de la communication est un excellent exemple du partenariat prometteur entre l'ONU et le secteur privé, tout comme le Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies – DOT-Force – lancé par le Groupe des Huit. Aux niveaux local, national et international, les partenariats public-privé apparaissent souvent comme un moyen idéal de mettre en commun les ressources et les connaissances dans l'intérêt général. Nous nous réjouissons également de ce que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ait entrepris de faciliter la recherche des partenaires pour les pays en développement dans les domaines de la biotechnologie et de l'écotechnologie.

Nous ne devons pas uniquement lancer des projets technologiques, mais nous devons aussi intégrer la dimension technologique dans les programmes de développement. Les fonds et programmes des Nations Unies, et les acteurs opérationnels de l'aide au développement, en général, devraient donc eux aussi tirer toutes les conséquences de la révolution informatique.

Les technologies de l'information sont un outil idéal de transparence et de gouvernance. C'est pourquoi un moyen, parmi d'autres, de contribuer à combler la fracture numérique consiste à se focaliser sur la promotion de l'« e-gouvernement », soit l'utilisation intégrée de la télématique dans l'administration des affaires publiques, avec un effet catalyseur certain sur l'ensemble de la société. L'« e-gouvernement » permet de réduire les coûts de communication et de diffusion de l'information, réduisant ainsi les frais de l'État, des entreprises et des citoyens. Il permet de réduire la corruption, de désenclaver les communautés isolées et de créer de nouveaux mécanismes de participation et d'implication de la société civile. Depuis le Sommet de Lisbonne, l'Europe a décidé de s'engager sur cette voie dans le cadre du projet « e-Europe ». Les 29 et 30 novembre prochains, la Présidence de l'Union et la Commission organiseront une conférence européenne sur ce thème à Bruxelles.

La multiplication de points d'accès communautaires à l'Internet – les télécentres – est un corollaire du succès d'une stratégie de e-gouvernement. C'est le secteur privé qui assurera l'essentiel de cet effort, ce qui n'empêche nullement un rôle actif des pouvoirs publics.

Nous devons exploiter aussi les potentialités d'outils encore révolutionnaires, tels que la télémédecine et l'enseignement par l'Internet. Une bonne occasion d'aborder ces thèmes sera la prochaine session de fond du Conseil économique et social, dont le débat à haut niveau sera consacré à la mise en valeur des ressources humaines, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la santé.

L'Union européenne est convaincue que nous pouvons et que nous devons humaniser la mondialisation, afin de la mettre au service de tous. Je n'ai abordé que quelques aspects d'une problématique infiniment plus vaste, afin précisément d'épingler des exemples concrets qui commandent l'action. L'Union

européenne espère que ce dialogue permettra, comme par le passé, de mettre en évidence de nouvelles tendances et de nouveaux chantiers, et contribuera ainsi aux autres débats qui nous attendent, en particulier la Conférence sur le financement du développement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de l'Arabie saoudite.

M. Shobokshi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous féliciter de votre élection à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Je vous félicite également d'assurer la présidence de ce dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationales à des fins de partenariat. Votre élection met en évidence la haute estime en laquelle vous tient la communauté internationale et le rôle positif que joue votre pays ami sur la scène internationale. Je tiens également à exprimer ma gratitude à votre prédécesseur, Harri Holkeri pour les efforts remarquables qu'il a déployés à la direction des travaux de la session précédente.

L'humanité a été ébranlée par les attaques terroristes perpétrées à New York, à Washington et en Pennsylvanie. Ces actes ne sont conformes ni à la religion musulmane ni autres religions monothéistes. Au nom de la délégation du Royaume d'Arabie saoudite et en mon nom personnel, je voudrais exprimer nos condoléances les plus sincères au Gouvernement et au peuple des États-Unis, à la délégation des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies et aux familles des victimes.

Le XXe siècle a été marqué par des guerres sanglantes et des conflits dévastateurs. Il a également été marqué par des catastrophes sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Toutefois, il a aussi été un siècle de grandes découvertes et de progrès dans le domaine de la science et de la technologie ainsi que d'importants acquis dans les domaines culturel et économique. Avec la fin de la guerre froide et avant la fin du siècle dernier, les divisions idéologiques ont pris fin. L'humanité s'est mise à espérer de nouveau en la réalisation de ses aspirations légitimes de paix, de sécurité et de bien-être. Cependant sur la scène internationale, les faits indiquent une division apparente et croissante entre les États riches dont la richesse s'accroît et les États pauvres dont la pauvreté ne fait que s'aggraver et entre une poignée d'États qui

jouissent des bienfaits résultant du progrès de la technologie et la majorité de la population du monde qui ne peut disposer de cette technologie ni en profiter.

Notre monde aujourd'hui affronte de grands défis qui entravent le développement de la majorité des États et aggravent la marginalisation et la misère d'un grand nombre d'êtres humains. Un nombre croissant de personnes continuent en effet à vivre dans la pauvreté, l'ignorance absolue, les maladies et les épidémies, en plus des conflits et des guerres, et des dangers que la désertification et la pollution posent à l'environnement. La communauté internationale devrait assumer ses responsabilités et unir ses efforts pour affronter et surmonter tous ces obstacles par le biais de la coopération et du partenariat dans la prise de décisions et le partage des responsabilités, entre tous les États et les peuples.

Bien que la mondialisation en tant que concept ait été utilisée depuis le milieu des années 80, c'est en réalité une expression ancienne. Elle a toujours été liée à des empires dont l'influence s'est exercée sur le monde entier. Ce n'est pas un phénomène nouveau; elle s'est développée au cours des années par les voyages, le commerce, les migrations et la diffusion de la culture, de la connaissance et des idées. Elle a pris de nombreuses formes. Bien que le concept de mondialisation soit parti de l'Occident à la fin du siècle dernier, il est apparu à l'origine en Orient, ce qui témoigne de l'existence d'un patrimoine historique et culturel commun à toutes les régions du monde.

La mondialisation est une réalité de notre siècle. Elle est irréversible et caractérisée par une interdépendance croissante entre les États, les économies et les populations à la suite des grandes réalisations scientifiques et technologiques qui ont réduit les distances, transformé les communications et diffusé les informations entre les États. Les étonnantes réussites technologiques de la mondialisation représentent un atout gigantesque pour le progrès, la lutte contre la pauvreté et la promotion du bien-être. Les caractéristiques économiques marquantes du XXIe siècle sont incarnées par la mondialisation, le libre-échange, la circulation libre de capitaux et les grands progrès techniques accomplis dans divers domaines. Cela ne signifie pas toutefois que les pays en développement, qui forment la majorité de la communauté internationale, doivent accepter que ses fruits et ses bénéfices soient réservés aux pays industriellement et technologiquement développés,

tandis que les pays pauvres continuent de se débattre dans la pauvreté, l'ignorance et le sous-développement.

La réalisation du potentiel offert par la mondialisation continue d'être insaisissable parce qu'elle se produit dans des marchés économiquement en désordre. Au lieu de produire les bénéfices auxquels nous aspirons et de les diffuser dans un monde de plus en plus interdépendant, la mondialisation a agrandi les différences et élargi le fossé entre les riches et les pauvres. Il est évident que les possibilités qu'elle offre ne sont pas équitablement réparties dans le sacro-saint marché concurrentiel et que les processus de prise de décisions sont monopolisés par les centres de pouvoir financier. La liberté du commerce et l'élimination des barrières demandées par la mondialisation comportent autant de risques que de possibilités. De plus, ces possibilités ne sont pas une garantie de succès – car elles ne s'accompagnent pas toujours de pratiques politiques appropriées et d'un environnement propre aux investissements.

Il est vrai que si la mondialisation permet l'expansion du commerce mondial – qui à son tour entraîne une hausse de productivité et des exportations parallèlement à l'expansion des investissements communs – et la facilitation des transferts de technologie en tant que conséquence du lien et de la coopération entre les entreprises transnationales et les entreprises nationales, et si elle se traduit par une amélioration de la productivité, de la distribution, de la commercialisation, de la recherche et du développement par-delà les frontières nationales. Il est tout aussi vrai cependant qu'elle entraîne un ralentissement attendu de la production de biens nationaux dans les pays en développement en raison de la concurrence des biens importés, que ce soit sur les marchés nationaux ou internationaux. Les produits des pays industrialisés sont en effet plus avancés technologiquement, moins chers et de meilleure qualité, et les règles du marché et de la concurrence exigent des salaires plus élevés et l'introduction de techniques plus avancées provenant de pays développés. D'où les frustrations, l'écart grandissant entre les riches et les pauvres, l'accumulation de richesses légendaires par les pays nantis et la pauvreté grandissante des pays pauvres. L'écart entre les États en ce qui concerne les modèles de développement s'est élargi, menant à des appels à l'humanisation de la mondialisation et à la reconnaissance du fait que les besoins des populations doivent être pris en

considération et qu'il faut donner à la mondialisation une dimension éthique.

L'écart grandissant entre les États exige à présent un commerce équitable autant qu'un libre-échange. La communauté internationale demande des partenariats constructifs pour réaliser un développement équilibré et durable pour tous les États, sans exclusion ni marginalisation. Il y a lieu de souligner ici que l'on doute de plus en plus du caractère équitable du système de commerce multilatéral à cause des difficultés qui existent dans les relations commerciales internationales. Les pays en développement n'ont pas eu une part équitable du système commercial multilatéral.

Il n'existe pas de règles claires ou précises ni de dispositions qui régissent l'admission à l'Organisation mondiale du commerce. Il y a un besoin terrible de rendre l'OMC véritablement mondiale par nature. L'admission des pays en développement doit être facilitée afin de leur permettre de faire partie de cette organisation. Dans les circonstances actuelles de leur développement, on ne devrait pas exiger de ces pays qu'ils fassent davantage que les États membres actuels de l'OMC.

Plus que jamais, la mondialisation exige la promotion de la coopération et de la solidarité afin d'obtenir des résultats équilibrés et harmonieux. Dans notre monde d'aujourd'hui – un monde dans lequel les distances sont réduites, un monde qui est devenu un village mondial grâce aux progrès scientifiques et technologiques –, les États doivent travailler ensemble pour corriger les défauts visibles qui existent dans les relations internationales causés du fait de l'écart grandissant entre les pays développés et les pays en développement.

La mondialisation, qui a exigé des ajustements de la part de nombreux États, est elle-même confrontée à l'exigence de se modifier pour s'adapter aux besoins des populations. Pour que la mondialisation profite à l'humanité, elle doit s'accompagner d'un nouvel ordre mondial qui soit juste et durable et qui permette aux pays en développement de participer au processus de prise de décisions. Blâmer les pays en développement et critiquer leurs gouvernements, et leur fournir une aide financière insuffisante et peu de technologies avancées en même temps que de nombreux conseils, ne leur permettra pas d'atteindre leurs buts et objectifs. Il est futile de penser que les problèmes des pays en

développement peuvent être résolus par des aides d'urgence temporaires relevant des bonnes oeuvres. La charité elle-même n'est plus à même de fournir des solutions permettant d'édifier la pauvreté et la misère endémiques dans les pays en développement.

Les données disponibles et les tendances de l'économie mondiale indiquent qu'il est terriblement urgent de trouver des ressources nouvelles et novatrices telles que la réduction des dépenses militaires mondiales, pour financer le développement durable dans les pays en développement. Autrement, de très nombreux peuples du monde continueront de vivre dans la pauvreté extrême, la misère noire et le sous-développement, ce qui risquerait de pousser le monde dans un abîme de troubles et de conflits qui auront un impact négatif sur la paix et la sécurité internationales. Cela aura de graves conséquences pour la paix et la sécurité internationales.

Il faut également que la communauté internationale joigne ses efforts pour réduire les disparités économiques mondiales et atténuer les incidences négatives des mouvements de capitaux réservés à la spéculation. Un système efficace de gestion multilatéral devra être mis en place et complété par des efforts de coopération et de coordination, activités qui seront entreprises par les institutions de Bretton Woods et l'OMC.

La révolution de l'information est de toute évidence une source d'énormes bienfaits pour l'humanité. Toutefois, la technologie de l'information a tendance, et cela est dangereux, à devenir en ce siècle un nouvel obstacle et une force importante d'exclusion et de marginalisation. On ne pourra pas combler le fossé numérique sans instaurer une justice technologique qui donnera à chacun le droit d'acquérir des technologies de l'information et autres technologies avancées, afin que l'humanité puisse vivre dans le bien-être et la dignité.

Le Royaume d'Arabie saoudite a contribué à la promotion du développement dans les pays en développement, surtout les pays les moins avancés. Il a adopté et mis en oeuvre de nombreux programmes de développement et a accordé des dons généreux à ces pays afin qu'ils puissent lutter contre la pauvreté et le sous-développement, et parvenir au développement et à la stabilité.

Il va sans dire qu'il ne peut y avoir ni stabilité ni sécurité sans un développement complet et cet objectif

ne pourra pas être atteint sans l'adoption de mesures rapides, régulières, complètes et multilatérales afin d'accélérer le développement et de lutter contre la pauvreté, la maladie et l'ignorance. Le siècle dernier a montré que les fruits du marché libre et d'une technologie avancée doivent être répartis équitablement, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale.

En cette première année du XXI^e siècle, nous sommes nourris par l'espoir d'un nouvel ordre international humaniste fondé sur un nouveau partenariat entre les pays en développement et les pays développés, un ordre fondé sur la coopération, l'égalité, le partage des responsabilités, la justice et les avantages mutuels. Nous sommes impatients de voir s'établir des relations internationales qui ne permettront pas que des enfants meurent de faim ou soient privés d'une éducation et qui protégeront les populations contre les maladies et les épidémies, un ordre qui respectera la dignité humaine et protégera l'avenir de tous les êtres humains.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à M. Norman Nicholson, Directeur du Service du partenariat en matière de développement, Bureau de la coordination des politiques et des programmes à l'Agency for International Development des États-Unis d'Amérique.

M. Nicholson (États-Unis) (*parle en anglais*): Je voudrais tout d'abord saluer les efforts déployés par toutes les parties qui ont participé à l'organisation de cet important dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat. Je tiens à remercier les institutions du système des Nations Unies, les donateurs, les divers gouvernements, les organisations non gouvernementales, les fondations privées et les particuliers qui participeront à ce dialogue.

Depuis la création même de leur programme d'aide aux pays étrangers, il y a plus de 50 ans, les États-Unis se sont engagés à intégrer les économies affaiblies à une économie mondiale stable et prospère, en collaborant au sein d'un système d'institutions réglementées. Nous avons reconnu que les pays les plus pauvres et ceux qui viennent de connaître des conflits ou des catastrophes trouvent souvent que la tâche que recouvrent le changement et le rétablissement est trop importante pour leurs ressources

ou leur capacité institutionnelle. Ces pays peuvent également être confrontés à une détérioration économique, sociale et politique grave, mais ils n'ont pas à y faire face seuls.

En 1947, le Secrétaire d'État George C. Marshall a soutenu que la conscience de l'humanité exigeait une réponse à un tel état de choses. Il a également reconnu que la possibilité de troubles découlant du désespoir de personnes touchées par les conflits avait une incidence sur notre sécurité et celle d'autres nations. Utilisant des mots qui ne sont que trop poignants aujourd'hui, il a demandé instamment que nos politiques visent à lutter « non contre un pays ou une doctrine, mais plutôt contre la faim, la pauvreté, le désespoir et le chaos ». Il a affirmé que pour remédier au chaos, il fallait briser le cercle vicieux et renforcer la confiance de chacun dans l'avenir économique de son propre pays, et en une économie mondiale qui permette l'avènement de conditions politiques et sociales où des institutions libres puissent exister. Au sein d'un tel environnement mondial, un peuple attaché à la promotion de la dignité humaine et des perspectives d'avenir, dans le cadre de politiques judicieuses et d'un dialogue ouvert, trouvera de nombreux partenaires.

Nous sommes réunis ici pour dialoguer sur les façons d'améliorer la condition de l'humanité par des partenariats visant à atteindre nos objectifs communs, qui consistent à réduire la pauvreté, accroître la coopération, respecter la dignité de chacun et offrir des chances à tous. Les événements du 11 septembre constituent un rejet catégorique des principes mêmes du dialogue et du partenariat, ainsi que de l'unité fondamentale et de la dignité de la condition humaine. La présente séance ne pouvait survenir à un meilleur moment.

Aujourd'hui, au XXI^e siècle, nous devons renouveler l'esprit de l'effort commun. Pays en développement et pays développés, gouvernements et organisations non gouvernementales, sociétés publiques et privées – nous devons élaborer ensemble une stratégie qui, faisant appel à nos points forts respectifs sans pour autant dissimuler nos points faibles, nous tienne tous responsables dans notre lutte commune contre la faim, la maladie, l'analphabétisme, l'injustice et les conflits.

Les États-Unis renouvelleront leur engagement à l'égard de la croissance économique mondiale en appuyant un système commercial international fondé

sur des règles, en aidant les pays pauvres à réformer leurs politiques et leurs institutions, en développant davantage leur agriculture, en investissant dans leur capital humain et en renforçant leur capacité commerciale.

Nous contribuerons à cet effort commun en luttant contre les maladies infectieuses telles que le VIH/sida et en faisant la promotion de la santé des femmes, de la survie des enfants, d'une meilleure nutrition, de programmes de santé publique et d'une meilleure qualité de l'eau et de l'assainissement.

Nous travaillerons avec vous pour réduire les effets du chaos, grâce à des initiatives nouvelles en matière de prévention et de règlement des conflits, ainsi que grâce à des efforts constants pour élargir la démocratie et la bonne gouvernance.

Nous vivons dans un monde d'après guerre froide défini par l'accélération croissante de la mondialisation qui non seulement permet aux plus petites économies de bénéficier d'un système d'échanges mondial, mais aussi crée une communauté mondiale sans précédent d'idées, de technologies, de biens publics et de liens entre les sociétés.

Ce « nouveau monde » a également transformé notre compréhension du processus de développement. L'impact des mouvements de capitaux, considérés jadis comme la force motrice du développement ne serait-ce que par leur volume, semble maintenant tributaire de l'efficacité avec laquelle ces ressources sont utilisées. Cette efficacité est elle-même tributaire de meilleures idées – concernant l'environnement dans lequel sont définies les politiques, des dispositions institutionnelles efficaces pour ordonner l'activité économique, une technologie productive et l'amélioration de la productivité des ressources humaines. Les idées, conjuguées avec le capital, voilà ce qui fait progresser le développement, et ces idées peuvent circuler grâce aux liens entre les entreprises, au soutien de nos organisations non gouvernementales et à l'Internet aussi bien que grâce à l'aide publique.

Nous sommes aussi les témoins aujourd'hui de transformations profondes en ce qui concerne les sources des mouvements de capitaux et d'autres ressources. En effet, même si les États-Unis sont parmi les plus importants donateurs dans le secteur de la santé, l'aide non officielle en provenance des États-Unis surpasse déjà l'aide publique au développement dans ce secteur. En 1999, par exemple, le montant total

net des flux financiers des États-Unis vers les pays en développement et les agences de développement multilatérales a dépassé à lui seul 50 milliards de dollars. Sur ce total, 36 milliards de dollars provenaient de sources privées.

On a vu également s'accroître dans des proportions considérables la diversité des partenaires potentiels : organisations non gouvernementales, fondations privées, universités, entreprises privées et même collectivités. L'aide publique au développement (APD) continue d'être importante, mais elle doit avoir un effet de levier sur d'autres sources d'assistance, et les agences de développement des pays en développement doivent trouver de nouveaux moyens d'encourager et d'organiser nos relations avec ces divers partenaires.

La vigueur du partenariat réside dans sa capacité de demeurer souple, d'établir des liens, selon que de besoin, avec les gouvernements, les entreprises, les organisations non gouvernementales, les organisations bénévoles, les universités et autres organisations. Ces organisations ont des capacités, des ressources, des objectifs et des aspirations, des perspectives de développement et des structures d'incitation différents. Les partenariats qui associent les forces appropriées de ces diverses organisations en mosaïques fructueuses et novatrices peuvent obtenir des résultats qui dépassent de beaucoup la somme des parties tout en minimisant nos coûts.

À des fins de plus grande efficacité, les initiatives de développement des États-Unis passeront de plus en plus par ce que nous appelons des alliances mondiales pour le développement. Il s'agit là d'un nouveau modèle financier pour le XXI^e siècle. L'alliance mondiale pour le développement repose sur la reconnaissance des changements importants auxquels nous avons assisté dans le domaine de l'aide au développement.

Cette alliance fera fond sur l'expérience considérable de notre organisation en matière d'aide au développement pour ce qui est des échanges avec le secteur privé en tant que partenaire dans divers domaines. On citera parmi ces partenariats l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation, un partenariat entre la Fondation Gates, qui a assuré un financement de 750 millions de dollars, la United States Agency for International Development, les institutions internationales telles que la Banque

mondiale, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation mondiale de la santé, l'industrie pharmaceutique et les gouvernements du Nord et du Sud. Un autre exemple est l'Alliance globale pour améliorer la nutrition (Global Alliance to Improve Nutrition). Il s'agit d'un partenariat public et privé visant à améliorer la santé en éliminant les carences en vitamines et minéraux. On compte au nombre des partenaires des donateurs bilatéraux, des fondations, des agences multilatérales et le secteur privé.

En tirant parti des convergences entre l'aide des États-Unis et le secteur privé, notre approche en matière d'alliance mondiale pour le développement permettra d'avoir un effet de levier sur les ressources de l'aide publique au développement (ADP) pour mobiliser les idées, les efforts et les atouts importants du secteur public, des entreprises américaines et des organisations non gouvernementales, ce qui accroîtra considérablement le montant total des apports financiers vers les pays en développement. Les donateurs et les partenaires du développement jouent à tous les niveaux un rôle décisif dans la lutte que nous menons de concert contre la pauvreté, et dans la mobilisation de ressources supplémentaires de la poursuite de cet objectif.

La responsabilité du développement revient en dernier lieu aux pays eux-mêmes. Le développement est un coup de main; ce n'est ni une aumône, ni une béquille. Nous pouvons offrir notre appui, mais c'est aux pays en développement eux-mêmes de mettre en place les politiques économiques et les structures de gouvernance qui mobilisent les ressources intérieures et extérieures et maintiennent la paix et la stabilité. Il est également important que ces pays maintiennent des sociétés ouvertes aux idées et assurent un environnement juridique et politique propice à ces divers partenariats potentiels.

L'importance croissante, nécessaire et appropriée que l'on attache au montant total des apports financiers vers les pays en développement ne devrait pas, je le répète, être interprétée comme une diminution de l'importance attachée à l'aide publique au développement. Outre le rôle de levier essentiel de l'aide publique au développement, à l'heure actuelle et dans l'avenir, cette aide est en soi très importante pour les pays les plus pauvres qui en dépendent beaucoup. Toutefois, étant donné la croissance sans précédent des flux financiers privés vers les pays en développement, les nombreux défis du développement dans le monde

qui restent à relever, et l'échec de l'APD à remédier à un grand nombre de ces problèmes, en particulier dans les pays très dépendants de l'APD, nous pensons que la communauté du développement doit voir au-delà des apports financiers publics et considérer le potentiel plus vaste d'une étroite collaboration avec un groupe très dynamique et varié de partenaires privés.

Pour conclure, je réaffirmerai l'engagement sans équivoque des États-Unis en faveur de ce partenariat pour le développement. Les défis qui se posent à nous sont énormes, mais nous sommes fermement déterminés à changer les choses.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous sommes de nouveau réunis pour examiner comment aborder la question suivante : faciliter l'intégration des pays en développement à l'économie mondiale. Ce thème prend une place de plus en plus importante dans l'ordre du jour de nombre de nos séances, et je suis certain qu'il occupera une place prééminente dans l'ordre du jour de nos prochaines réunions, telles que la réunion sur le financement pour le développement au Mexique, et le Sommet mondial pour le développement durable en Afrique du Sud, prévus tous les deux pour 2002. Le défi dont nous discutons aujourd'hui, qui consiste à voir comment intégrer les pays en développement à l'économie mondiale, est d'une importance essentielle pour la communauté internationale. Si nous ne réussissons pas à régler ce problème, nous allons nous créer d'énormes difficultés dans l'avenir, des difficultés qui affecteront la sécurité mondiale et seront plus difficiles à résoudre alors que le fossé entre riches et pauvres ne cesse de croître.

Nous avons fait de véritables progrès ces dernières années dans notre compréhension de la manière dont fonctionne la mondialisation. Nous avons vu qu'il s'agit d'un phénomène complexe, et qu'à bien des égards on ne peut l'arrêter. Nous avons également pu apprécier qu'il existe de nombreux aspects de la mondialisation que nous souhaitons maintenir. Les énormes progrès réalisés dans la science et la technologie, par exemple, ne manqueront pas de profiter à l'humanité, alors que nous pourrions non seulement communiquer plus rapidement et plus efficacement les uns avec les autres, mais que nous constaterons également de véritables perspectives de progrès dans la lutte contre les maladies qui ravagent notre planète.

D'autres aspects de la mondialisation, tels que l'augmentation massive du commerce international, peuvent également bénéficier à tous, à condition que les chances soient réparties de manière égale.

Toutefois, force est de constater qu'au niveau mondial, les chances de chaque pays sont très inégales. Cela a rendu difficile à de nombreux pays en développement de profiter des possibilités offertes par la mondialisation. Pour beaucoup des pays les moins avancés, ce n'est pas simplement une question de difficulté, mais plutôt d'impossibilité.

Le Sommet du Millénaire a reconnu l'énormité de la tâche et défini les conditions préalables à la création d'un environnement où le développement durable soit possible, avec des objectifs réalisables en matière de santé et d'éducation.

L'initiative en faveur des pays pauvres très endettés sur l'allègement de la dette a permis de réaliser des progrès pour ce qui est du fardeau de la dette dans nombre de pays les plus pauvres du monde. De même, la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Bruxelles au début de cette année, a reconnu l'importance d'interventions radicales pour venir en aide aux pays les moins avancés dans leur quête de croissance économique. À cet égard, l'accès à l'économie de marché des produits des pays les moins avancés pour tout ce qui n'est pas des armes est un progrès.

Pourtant la grande majorité des pauvres du monde ne vivent pas dans les pays les moins avancés, mais dans les pays en développement que ne profitent pas de ces récentes décisions. Nous devons aussi nous intéresser à ces pays, maintenant que nous faisons des progrès face aux problèmes des pays les moins avancés.

En Afrique, nous réfléchissons très sérieusement aux questions fondamentales qui sous-tendent le problème des énormes disparités de développement entre le Nord et le Sud. Nous en sommes venus à comprendre, encore qu'il y ait des mesures importantes que nous escomptons que les pays développés prendront, qu'il y a beaucoup de choses que nous-mêmes, pays en développement, pouvons aussi faire pour nous aider nous-mêmes.

Dans la nouvelle initiative africaine, nous avons identifié les principales conditions préalables du développement durable que nous reconnaissons comme

essentielles pour notre propre avenir. Elles comprennent la solution pacifique des conflits sur notre continent, la promotion des valeurs démocratiques et une gouvernance saine et transparente. Il importe tout autant, cependant, de bâtir comme nous cherchons à le faire un partenariat avec le monde développé qui nous permettra d'être soutenus dans nos efforts par des mesures d'appui appropriées. La récente implication des pays du Sud dans le sommet du Groupe des Huit à Gênes, a conduit le Groupe à s'engager à se pencher sérieusement sur la nouvelle initiative africaine et à élaborer un plan d'action couvrant les questions que nous soulevons. Ce sont là des progrès appréciables et nous attendons avec intérêt d'autres participations de cet ordre.

En matière d'échanges, nous recherchons pour les pays en développement de meilleures conditions d'accès aux marchés. Nous saluons la libéralisation croissante du marché mondial et le principe d'un système réglementé, mais ce processus doit être équitable et doit permettre aux pays en développement de se défendre dans des secteurs et des produits où ils ont un avantage concurrentiel. Nous ne pouvons en effet appuyer un système qui se contente de consacrer les inégalités existantes en offrant des avantages plus importants dans les domaines où les pays en développement ne peuvent pas être compétitifs. Nous aurons d'ailleurs, dans deux mois, à Doha, une occasion historique de mondialiser davantage le système d'échanges mondial.

Davantage de débouchés commerciaux implique davantage d'investissements. C'est là un autre domaine dans lequel nous sommes convaincus de pouvoir changer le schéma historique des flux de capitaux, essentiellement limités, pour l'instant, aux pays développés. Nous estimons qu'avec l'appui du Nord et la détermination du Sud de rester sur la voie du développement durable, nous pouvons créer les conditions propices à un accroissement des investissements dans nos propres économies. La multiplication des investissements permettra la croissance économique, une plus forte production et l'élargissement des marchés, et tout le monde en profitera.

Il nous faut également nous pencher sur la structure financière mondiale et la question de la gouvernance mondiale. Nous devons nous assurer que les institutions financières mondiales répondent bien aux besoins de tous leurs membres et qu'elles prennent

davantage de mesures importantes pour corriger les déséquilibres historiques.

Nous n'atteindrons aucun des objectifs que nous nous sommes fixés dans la Déclaration du Millénaire si nous ne décidons pas ensemble de nous attaquer aux questions fondamentales auxquelles doit faire face le monde en développement.

Le mouvement général de l'opinion publique mondiale penche en notre faveur et il nous incombe, de notre côté, de faire tout notre possible pour que s'instaurent les conditions qui nous permettront de bénéficier de la mondialisation. Dans le partenariat entre les pays développés et en développement, nous avons la certitude de pouvoir réussir. Continuons de travailler de concert à réaliser nos objectifs de développement.

M. Sun Joun-Yung (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je vous félicite de tout coeur, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale et je suis certain que nous pouvons attendre de ce dialogue, grâce à votre direction avisée, des résultats fructueux.

Je voudrais tout d'abord présenter, au nom du peuple et du Gouvernement de la République de Corée, mes condoléances les plus sincères aux familles et aux proches des victimes innocentes qui ont péri dans les attentats terroristes de la semaine passée. Je condamne ces actes criminels de terrorisme. Nous nous associerons aux efforts de la communauté internationale pour prévenir et éliminer toutes les formes de terrorisme.

Avec l'intensification du processus de mondialisation, le monde connaît des transformations profondes qui renforcent l'interdépendance et exigent un partenariat entre les différentes parties prenantes. La mondialisation a cessé d'être un choix pour devenir une réalité à laquelle nous devons faire face. Cette tendance à la mondialisation a été lourde de conséquences pour le processus de développement. Certes, beaucoup de pays en développement ont réussi à recueillir les fruits de la mondialisation grâce à la libéralisation des marchés, aux progrès technologiques et à une meilleure gouvernance, mais de nombreux autres ont également été marginalisés, faute de la capacité d'accéder aux avantages de la mondialisation. Compte tenu des difficultés structurelles et financières que connaissent la plupart des pays en développement,

les disparités en matière de développement et le fossé numérique continueront de s'élargir si la communauté internationale n'agit pas de façon concertée par le biais d'un partenariat véritable.

Lors du Sommet du Millénaire tenu en septembre dernier, les dirigeants mondiaux ont exprimé leur préoccupation devant les obstacles auxquels se heurtent les pays en développement pour mobiliser des ressources et ils ont résolu de créer un environnement propice au développement et à l'élimination de la pauvreté. À cet égard, un certain nombre d'initiatives novatrices permettant de mobiliser des ressources financières et d'aider les pays en développement à s'intégrer à l'économie mondiale ont été présentées dans diverses instances intergouvernementales. J'attache, entre autres, une importance particulière à la Conférence internationale sur le financement du développement, qui doit se tenir à Monterrey (Mexique), en mars prochain.

Avec le processus de libéralisation, les secteurs habilités ont gagné en influence, par rapport aux gouvernements, au niveau de la prise de décisions. Je suis convaincu que le succès de la Conférence dépendra dans une grande mesure de l'apport voulu des différentes parties prenantes de la société civile et du secteur privé, ainsi que des principales parties institutionnelles telles que le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce. Il est également indispensable, à mon avis, que l'engagement soit fermement pris aux niveaux national et international de renforcer la coopération et l'harmonisation entre les différentes parties prenantes. Il est encourageant de noter qu'un grand nombre de pays en développement font des efforts pour améliorer la gouvernance au niveau interne de façon à promouvoir un climat propice à la mobilisation des ressources et aux investissements. Les donateurs et la communauté internationale doivent oeuvrer de concert à l'appui de ces efforts des pays en développement.

Pour en venir à la question d'une société fondée sur le savoir, facilitée par la révolution des technologies de l'information et de la communication, personne ne songerait à nier l'énorme potentiel représenté par les TIC en matière de croissance économique et d'élimination de la pauvreté dans les pays en développement. Toutefois, la révolution numérique nous a également posé d'immenses difficultés dans tous les domaines. Surtout, nous ne

devons pas oublier les préoccupations croissantes qu'inspire le fossé numérique en matière de capacité de mise en place de réseaux et de contenu des TIC. L'approfondissement du fossé numérique risque de saper le potentiel de développement des pays en développement.

Face à ces défis, il convient d'actualiser les vieilles politiques de développement des ressources humaines et de la capacité institutionnelle. Au niveau du secteur public, il faudrait mettre au point des dispositions permettant de créer un climat attrayant pour les investisseurs en vue de promouvoir le développement des infrastructures et l'apport local. Par ailleurs, il nous faut faire face à la cybercriminalité et aux activités illégales connexes qui se diversifient sans cesse et qui sont facilitées par le recours aux technologies de l'information et de la communication. Vu l'importance croissante du rôle du secteur privé, il est vital de créer des partenariats plus puissants entre les secteurs privé et public.

À cet égard, je me félicite vivement de la mise en place d'un groupe d'étude sur les technologies de l'information et de la communication et espère que ses travaux permettront de réaliser des progrès substantiels. Je salue également la décision de l'Union internationale des télécommunications d'organiser un sommet mondial sur la société de l'information et espère que cet événement traitera de façon plus exhaustive les questions complexes liées aux technologies d'information et de communication.

Je pense que l'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle unique en sensibilisant davantage l'opinion aux applications plus larges des technologies de l'information et de la communication aux fins du développement et de l'élimination de la pauvreté dans les pays en développement. Vu la diversité des conditions et des objectifs, le système des Nations Unies doit s'efforcer d'assurer une plus grande cohérence dans ses activités liées aux technologies de l'information et de la communication. Cela dit, j'espère que l'Assemblée générale jouera un rôle plus actif, en contribuant à une bonne préparation du Sommet mondial sur la société de l'information.

Avant de terminer, je voudrais insister sur le fait que depuis les années 90, la République de Corée a réussi à transformer son économie, qui était axée sur les industries manufacturières, en une économie basée sur l'information et les connaissances. Ce changement

de paradigme nous offre de nouvelles opportunités et nous impose des défis dans la revitalisation de notre économie. Je suis convaincu que ce nouveau paradigme servira de nouvelle stratégie de développement pour les pays en développement.

J'espère que ce dialogue de haut niveau créera une importante plate-forme qui permettra de promouvoir la croissance des pays en développement et de faciliter leur intégration dans l'économie mondiale.

M. Bennouna (Maroc) : Avant de participer à ce débat important sur la coopération économique, la délégation marocaine tient à rappeler que dans les circonstances tragiques qui affectent la ville hôte de New York et les États-Unis d'Amérique, nous sommes, nous, Marocains, comme toute la communauté internationale d'ailleurs, de tout coeur avec les familles des victimes innocentes du terrorisme.

En choisissant l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale au XXI^e siècle comme thème de ce deuxième dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat, l'Assemblée générale consolide ainsi le consensus international qui s'est dégagé lors du Sommet du Millénaire sur la nécessité de lutter contre la pauvreté et de promouvoir le développement durable à l'échelle de la planète.

Les chefs d'État et de gouvernement qui avaient pris part lors du millénaire à cet événement exceptionnel, avaient, on s'en souvient, unanimement admis la nécessité de repenser la coopération internationale dans le contexte nouveau de la mondialisation.

La mondialisation, donne essentielle et incontournable de ce début de millénaire, requiert en effet de nombreuses mesures d'accompagnement et de correction pour devenir le véritable vecteur de la prospérité qui puisse profiter à tous les membres de la communauté internationale.

Pour ce faire, une priorité particulière doit être accordée à la question du financement du développement et à l'accès des pays en développement aux technologies de l'information en vue de réduire le fossé qui sépare les pays avancés et les pays en développement dans ces domaines, fossé qui, malheureusement, n'a fait que se creuser ces dernières années.

Depuis plus d'une décennie, les pays en développement n'ont cessé d'appeler à une conférence internationale sur le financement du développement, susceptible de mobiliser les énergies et les ressources pour faire face aux besoins en matière de financement et répondre ainsi aux attentes de centaines de millions d'êtres humains qui vivent dans la pauvreté. Les moyens de financement du développement qui ont été mis en oeuvre jusqu'à ce jour, se sont avérés malheureusement insuffisants pour faire face à l'accroissement démographique au niveau mondial, mais surtout pour instaurer un développement durable pour toute l'humanité.

Le processus préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra l'année prochaine au printemps, au Mexique, et les rapports du Secrétaire général sur cette question font ressortir la nécessité d'une action internationale pour assurer la stabilité économique et sociale de tous les pays et circonscrire les menaces de crises récurrentes qui peuvent s'étendre à l'ensemble du globe, du fait même justement de la mondialisation de l'économie et des marchés.

La Déclaration du Millénaire, comme je le disais tout à l'heure, a donné le ton. Le discours est on ne peut plus clair sur l'urgence de l'adoption d'une stratégie permettant de mobiliser les ressources et de conjuguer les efforts pour financer le processus de développement dans les pays en développement. Notre souhait le plus ardent est que la prochaine conférence, qui se tiendra au Mexique, sur le financement du développement soit un tournant décisif pour s'engager à tous les niveaux dans cette voie et que les résultats soient suivis d'effet et d'actions concrètes au niveau de l'investissement.

Tout le monde est convaincu de la priorité qu'il convient d'accorder à la mobilisation des ressources nationales des pays en développement pour assurer la croissance économique et le développement social. C'est aux pays eux-mêmes en effet, nous le savons, de veiller à l'adoption de politiques macroéconomiques saines, de veiller à l'établissement de dépenses sociales efficaces et ciblées, à l'instauration d'une bonne gestion des deniers publics et à la création d'un climat favorable à l'investissement privé, aussi bien national qu'étranger.

Mais les efforts méritoires des pays en développement dans ce sens doivent tout de même être

appuyés par la communauté internationale, à travers notamment l'accès aux marchés, l'application du traitement spécial et différencié, l'augmentation de l'aide publique au développement et la réduction de la dette.

D'autres mécanismes et mesures à l'échelle internationale s'imposent pour assurer une cohérence des politiques économiques, financières et relatives à l'environnement. La réforme de l'architecture financière internationale se révèle donc indispensable pour créer un climat de prévisibilité et de stabilité qui renforcerait les stratégies de développement et de croissance de tous nos pays.

Les progrès fulgurants que l'on observe dans les secteurs des technologies de l'information et de la communication peuvent aussi contribuer au développement de nos pays, car ils permettent un accès rapide, avec des coûts abordables, à tous les domaines d'activité humains, et notamment à la recherche scientifique. Toutefois, les bienfaits que peuvent tirer les pays en développement de ces nouvelles technologies se heurtent à des obstacles encore considérables, au niveau du financement, de la recherche et de la protection de la propriété intellectuelle.

Comme l'a souligné très justement le Président de l'Assemblée générale dans son discours à l'occasion de l'ouverture de la cinquante-sixième session, ces technologies recèlent des atouts qui stimulent la croissance économique et peuvent aussi constituer une fracture numérique qui accentuerait le fossé technologique entre les pays avancés et les pays en développement. Néanmoins, si les politiques adéquates sont mises en oeuvre aux niveaux national et international, les progrès technologiques permettront, assurément, d'amorcer un cycle de progrès et d'émancipation pour les populations et les sociétés marginalisées de par le monde. C'est pour cela que mon pays attend beaucoup d'une éventuelle initiative de la part de la présidence dans ce sens.

Les politiques nationales peuvent aussi être décisives pour favoriser l'innovation, le développement de compétences et l'amélioration de l'accès de toutes les couches sociales aux technologies de l'information. Mais ces politiques demeurent insuffisantes si elles ne sont pas conjuguées avec les actions internationales pour instaurer des règles plus équitables et procurer ces technologies aux pays les moins nantis pour leur

permettre de les utiliser dans leur lutte contre la pauvreté, l'analphabétisme et tous autres handicaps socioéconomiques.

C'est dans cette perspective qu'une utilisation juste et équitable des droits de la propriété intellectuelle et industrielle est absolument nécessaire. Des ententes et des mécanismes appropriés peuvent être instaurés entre les pouvoirs publics et le secteur privé pour assurer le développement des technologies de l'information et de la communication dans les pays en développement. Il serait ainsi opportun que les conventions et accords multilatéraux relatifs au transfert de la technologie et à la protection de la propriété intellectuelle soient réactivés et adaptés pour permettre à nos pays de bénéficier de ces technologies à des conditions préférentielles et concessionnelles.

C'est dans cet esprit qu'il convient de concevoir un plan global à l'échelle planétaire incorporant les technologies de l'information et de la communication dans tous les programmes de développement qui se basent sur des mesures novatrices et audacieuses. Il est vrai que sans des actions publiques et privées innovantes, les nouvelles technologies, au lieu d'être des instruments de progrès, peuvent se révéler au contraire des moyens d'exclusion et de marginalisation.

Je terminerai sur une note optimiste. Nous espérons qu'une initiative visant à faire profiter davantage les pays en développement de ces nouvelles technologies soit adoptée le plus rapidement possible.

M. Shen Guofang (Chine) (*parle en chinois*) : la délégation chinoise voudrait vous remercier, Monsieur le Président, de présider cette session d'aujourd'hui.

Le Gouvernement chinois voudrait exprimer sa stupéfaction et sa consternation devant l'acte terroriste qui s'est déroulé aux États-Unis. Nous transmettons nos sincères condoléances et notre profonde sympathie pour les personnes décédées et pour les personnes blessées. Le Gouvernement chinois s'est toujours déclaré résolument opposé à toute sorte d'attaque terroriste. Le terrorisme est un nouveau défi posé à l'humanité au XXI^e siècle. En réponse, nous devons renforcer la coopération internationale. Les Nations Unies devront jouer le rôle qui leur incombe.

La mondialisation a encouragé le développement de l'économie mondiale mais a aussi créé des déséquilibres en son sein. Les pays en développement, qui représentent la majorité de la population mondiale,

n'ont pas été en mesure de participer pleinement à l'activité économique mondiale. Alors qu'ils ont bien moins bénéficié de la mondialisation que les pays développés, les pays en développement supportent le plus fort de son impact négatif. Beaucoup d'entre eux ont été encore plus marginalisés.

La communauté internationale doit faire face à la sérieuse question de savoir comment faciliter l'intégration des pays en développement au sein de l'économie mondiale au XXI^e siècle. Les efforts des pays en développement sont indispensables, mais l'influence du milieu international ne devrait pas être sous-estimée. À ce sujet, la gouvernance mondiale est essentielle. Les systèmes financier et commercial internationaux actuels représentent surtout les intérêts des pays riches. Les pays pauvres ont un droit de regard réduit dans les processus de prise de décisions et leurs intérêts sont souvent négligés. Si une telle inégalité dans la gouvernance mondiale se poursuit, la polarisation causée par la mondialisation ira en empirant au lieu de s'atténuer.

De notre point de vue, les pays développés, les « poids lourds » de l'économie mondiale, devraient prendre en considération les objectifs à long terme de la prospérité mondiale aussi bien que leurs propres intérêts à long terme. Ils devraient corriger les inégalités dans la gouvernance mondiale, prendre en compte la voix des pays en développement et soutenir leur pleine participation dans la formulation de règles internationales, afin que leurs intérêts dans le système économique international soient convenablement représentés.

La mise à disposition de fonds suffisants pour le développement des pays en développement est un outil primordial pour faciliter leur intégration dans l'économie mondiale. À cet égard, la Conférence internationale sur le financement du développement a d'importantes tâches à exécuter.

L'aide publique au développement est depuis longtemps une source majeure de financement pour aider les pays en développement à atteindre un développement durable, notamment pour les pays qui n'attirent pas facilement les mouvements de capitaux privés. Malheureusement, toutefois, depuis de nombreuses années le niveau global de l'aide publique au développement a continuellement décliné, et de plus en plus d'exigences et de conditions y ont été attachées. Nous espérons que les pays développés

pourront atteindre le plus tôt possible leur objectif d'affecter 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement. Parallèlement, les conditions qu'ils attachent à l'aide publique au développement devraient être adaptées aux réalités des pays bénéficiaires, et les procédures y afférentes devraient être restructurées pour réduire le fardeau des bénéficiaires et permettre à l'aide publique au développement de parvenir aux meilleurs résultats.

D'importants apports financiers privés circulent dans le monde sous la forme d'investissements étrangers directs. Si ces fonds sont bien utilisés, ils peuvent jouer un rôle important dans l'accroissement du développement économique des pays en développement. Les pays en développement devraient mener à bien les réformes nécessaires pour attirer davantage de capitaux privés. La communauté internationale, les pays développés en particulier, devraient prendre les mesures qui s'imposent pour canaliser plus de capitaux privés vers les pays en développement. Avec la persistance de la mondialisation, le volume et la vitesse de la circulation des capitaux internationaux augmentent, ce qui facilite en retour le processus de mondialisation. Cependant, en raison des imperfections du système financier international et de la capacité de supervision financière, l'impact négatif de la mondialisation sur le plan financier dans les pays en développement est devenu évident, suscitant d'énormes pressions sur leurs marchés financiers et donnant même lieu à de graves crises économiques et politiques. Nous espérons qu'au cours des discussions portant sur les réformes pertinentes du système financier international, une grande importance pourra être accordée à la prévention des risques financiers et à la stabilisation de l'ordre financier dans les pays en développement.

Le commerce est un moyen important de mobiliser des ressources financières. Pour le moment, les produits en provenance des pays en développement continuent de faire face à des barrières élevées dans les marchés des pays développés. Certains de leurs produits dotés d'avantages concurrentiels sont précisément ceux qui bénéficient d'une forte protection dans les pays développés. Cela a sérieusement entravé les efforts des pays en développement visant à mobiliser les ressources nécessaires au développement par le biais du commerce. La communauté internationale, notamment les pays développés, devraient adopter des mesures concrètes pour aborder

le problème d'ouvrir les marchés aux produits des pays en développement.

Les technologies de l'information et de la communication peuvent considérablement faciliter le développement économique et social des pays en développement. Cependant, en l'absence de mesures efficaces, le fossé numérique, qui a déjà attiré l'attention de chacun, pourrait se creuser davantage et contribuer à accroître l'écart entre pays développés et pays en développement. La communauté internationale devrait prêter son concours aux pays en développement, notamment en leur fournissant des ressources financières, un transfert de la technologie pertinente en vertu de clauses préférentielles et avantageuses, et en les aidant à mettre au point des équipements et des capacités en matière d'infrastructure, ainsi qu'à accroître leurs moyens d'utiliser les TIC.

Les pays devraient élaborer leurs propres stratégies de développement des TIC qui répondent aux conditions requises par chacun d'entre eux. Dans le même temps, nous devrions savoir que le développement des TIC n'est pas un problème isolé. Il devrait agir de concert, avec le développement des ressources humaines et des équipements en matière d'infrastructure. L'Organisation des Nations Unies devrait jouer un rôle important s'agissant d'aider les pays en développement à s'intégrer dans l'économie mondiale par le biais de l'utilisation des TIC. Nous espérons que le Groupe d'étude sur les TIC fera des contributions à cet égard.

Le Gouvernement chinois attache une grande importance au développement des TIC et à la coopération internationale à cet égard. Au cours du premier semestre de l'année, le Gouvernement chinois, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales a organisé trois conférences importantes liées aux TIC en Chine, avec l'objectif d'aider les pays en développement et en transition à améliorer leurs capacités, à profiter des TIC et à s'intégrer dans l'économie mondiale fondée sur les connaissances. Les conclusions et les recommandations pertinentes ont été distribuées en tant que document officiel (A/56/211) de l'ONU et nous espérons qu'il fournira un apport utile à nos délibérations dans ce domaine.

M. Niculescu (Roumanie) (*parle en anglais*) :
Permettez-moi d'emblée de vous présenter mes

sincères félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Nous avons la certitude que sous votre direction éminente, cette nouvelle session de l'Assemblée générale des Nations Unies et ce dialogue de haut niveau seront couronnés de succès. Vous pouvez compter sur notre soutien total à vos efforts.

Après un léger report en raison des événements tragiques à New York et à Washington – et je voudrais réaffirmer notre profonde sympathie et notre solidarité avec le Gouvernement et le peuple américains –, la tenue de ce dialogue souligne une nouvelle réalité : la communauté internationale ne peut se permettre d'ignorer les immenses défis et les implications de la révolution des technologies de l'information et de la communication (TIC), ainsi que leur énorme impact économique et social. Le principal ennemi demeure la marginalisation, problème auquel sont confrontés les pays en développement et en transition. L'intégration de ces pays dans le réseau mondial naissant de l'information représente, à nos yeux, une tâche essentielle pour l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, nous louons l'implication personnelle du Secrétaire général dans ce processus, qui a débouché sur la mise sur pied du Groupe d'étude sur les TIC. Nous sommes également reconnaissants au Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, M. Nitin Desai, et à son personnel compétent, pour la préparation de ce dialogue de haut niveau, ainsi que des tables rondes.

Au-delà des avancées technologiques, en quoi la prétendue nouvelle économie du XXI^e siècle est-elle vraiment nouvelle? L'économie mondiale du XXI^e siècle se caractérise par le dynamisme, la concurrence qui devient mondiale ainsi que par le nombre croissant d'acteurs au sein du réseau. Le secteur a une capacité plus flexible au service de la production, qui est fondée sur la connaissance et mue par la numérisation. La recherche et l'innovation sont plus importantes que jamais, et les entreprises nouent des alliances afin d'accroître leur part du marché et d'améliorer leur position concurrentielle sur le marché.

Cette mutation économique est liée à deux principales données nouvelles. La première est la croissance exponentielle de l'Internet. La seconde est le pouvoir accru de l'information. La connaissance, les idées et l'intelligence deviennent les principales ressources économiques dans le monde. Les biens

immatériels – contenu et logiciel – représentent une part croissante de l'économie.

Ces données nouvelles ont un effet marqué sur notre façon de traiter les affaires. Nous sommes témoins de l'avènement du commerce électronique. La révolution des TIC offre d'énormes possibilités sur le plan des progrès humains et de la société. Les activités économiques n'ont plus besoin de se dérouler dans des zones très développées ou densément peuplées. N'importe qui peut, n'importe où, jouer un rôle actif ou bénéficier des nouvelles prestations de l'Internet.

Ceci dépend néanmoins de certaines conditions essentielles. Premièrement, cela dépend de la disponibilité d'une infrastructure des communications qui soit puissante et sans faille. Deuxièmement, les individus ont besoin de nouvelles compétences pour jouer un rôle actif. Il leur faut ce qu'on appelle la culture de l'informatique. Une plus grande participation exige de nouveaux modes de comportement. Au cours des décennies passées, nous vivions tous dans une économie relativement statique. Aujourd'hui, l'Internet ouvre une ère de pensée créatrice intense, avec des idées qui se font concurrence entre elles. La nouvelle économie appelle des esprits audacieux, novateurs, ouverts, ainsi qu'une vision.

La Déclaration du Millénaire a identifié cinq principaux secteurs en tant qu'impératifs du développement – santé, éducation, perspectives économiques, responsabilisation et participation, et environnement – et souligne l'importance de facteurs solidaires qu'il faut aborder afin de maximiser les bienfaits des TIC au service du développement.

Cela comprend le renforcement de la capacité humaine, la création d'incitations pour les entreprises et une compétition accrue, surtout parmi les entreprises des télécommunications ou celles liées à l'Internet. La stratégie consiste à orienter les parties concernées afin qu'elles investissent dans les TIC et à mettre en oeuvre des stratégies qui exploitent les possibilités des TIC pour accélérer le développement économique et social.

Afin d'améliorer l'intégration de la Roumanie dans le réseau d'information mondial naissant, nous autres, dans mon pays, avons adopté quatre lois spécifiques. La première a trait à la protection des individus pour ce qui est du traitement des données individuelles et de leur libre circulation. La deuxième concerne le traitement des données individuelles et la

protection de la vie privée dans le secteur des télécommunications. La troisième loi est une loi relative aux signatures électroniques et la quatrième, au commerce électronique.

En février 2001, le Groupe de promotion des TIC a été créé; il est dirigé par le Premier Ministre et composé d'« e-ministres », ministres qui ont un intérêt à progresser vers l'« e-développement ». Ce groupe est chargé de faciliter et d'intégrer tous les cyberdéveloppements au profit des citoyens roumains et des entreprises roumaines.

Un obstacle majeur à l'intégration accrue dans le réseau mondial d'information naissant demeure le manque de fonds publics disponibles pour les pays en développement. Le partenariat entre le secteur privé et le secteur public est crucial, parce que le secteur privé doit investir dans le cyberdéveloppement et collecter des fonds afin d'édifier une société de l'information pour tous.

L'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle de catalyseur pour lutter contre le fossé numérique et pour rapprocher tous les parties prenantes afin d'édifier un monde meilleur pour tous. L'avenir commence avec nous aujourd'hui, et si nous ne faisons rien maintenant, qui le fera, et quand? Et si ce n'est pas maintenant, quand?

M. Navarrete (Mexique) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Ministre, c'est un grand plaisir pour la délégation mexicaine de vous voir présider personnellement ce dialogue, mettant ainsi en lumière son importance.

J'aimerais rappeler une fois de plus le chagrin ressenti et la solidarité exprimée par le Gouvernement mexicain à la nation américaine à la suite des attaques terroristes atroces qui ont coûté la vie à un grand nombre de citoyens américains et de ressortissants d'autres pays il y a neuf jours. Le Gouvernement mexicain a déclaré officiellement que ces actes constituent de véritables crimes contre l'humanité, sapent les fondements mêmes de la coexistence civilisée entre les nations, et constituent une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Le Gouvernement mexicain condamne donc sans ambiguïté le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, quelles que soient ses motivations politiques, philosophiques, idéologiques, raciales, ethniques, religieuses ou de toute autre nature.

Le thème central de notre deuxième dialogue de haut niveau revêt une importance fondamentale pour le Gouvernement mexicain. Mon pays participe à cette rencontre dans un esprit constructif et solidaire. Il y trouve une nouvelle occasion de réfléchir collectivement, comme nous l'avons fait toute cette matinée, sur le phénomène de la mondialisation, qui influe sur tous les aspects de la vie de nos sociétés et sur le fonctionnement de nos institutions, aussi bien dans leurs interactions internes que dans leurs liens avec la communauté des nations. La mondialisation – c'est là le nom que nous avons donné au fonctionnement du monde d'aujourd'hui – a créé de nouvelles possibilités de croissance et de développement, et ouvert de nouvelles voies novatrices pour promouvoir la coopération, le progrès scientifique, le développement et la paix au niveau international. Des orateurs qui sont intervenus avant moi dans ce dialogue l'ont d'ailleurs pleinement reconnu.

En même temps, la mondialisation crée le besoin d'adopter des mesures qui garantissent la participation de tous à ces possibilités et qui réduisent, voire éliminent, les risques de marginalisation, de fragmentation et d'exclusion au sein de nos propres sociétés et au sein de la communauté des nations. Le fait que tous les pays et toutes les couches sociales ne participent pas sur un pied d'égalité aux différents réseaux de mondialisation a été pleinement reconnu ce matin. Certaines nations qui jouissent d'un solide développement économique et social ont pu tirer pleinement parti des avantages de la mondialisation, mais en revanche la plupart des pays en développement n'ont pas été en mesure de mettre à profit les possibilités que la mondialisation offre.

De même, à l'intérieur même des pays, la mondialisation a eu des effets très divers. Alors que certains individus et certaines couches de la société – ceux qui ont accès au progrès technologique, qui sont les mieux reliés aux marchés locaux et internationaux, qui sont les mieux éduqués – ont pu tirer pleinement parti des potentialités que le processus de mondialisation leur offre; d'autres – dans beaucoup de pays, malheureusement, ils représentent une écrasante majorité – en ont été exclus. Cela a aggravé les inégalités et sapé la cohésion sociale, aussi bien à l'intérieur des pays que dans le monde.

S'il y a bien une idée commune que l'on peut retenir de toutes les interventions que nous avons

écoutées ce matin, c'est que jusqu'à présent la mondialisation n'a pas contribué de façon concrète à combler le fossé du développement, à améliorer la répartition des revenus et de la richesse, ni à égaliser les chances à l'intérieur des pays ou entre les nations. Il faut remédier à cette situation.

Les jours difficiles que nous vivons nous incitent à reconnaître qu'une mondialisation qui n'offre pas les mêmes chances à tous les pays, et notamment aux pays en développement et en particulier aux pays les moins avancés, comporte des déséquilibres dangereux et tend à rendre le monde moins fonctionnel pour nous tous. L'une des caractéristiques essentielles de la mondialisation réside dans le renforcement des réseaux de transmission des élans dynamiques des échanges et des investissements. Mais de plus, comme on peut le constater face au ralentissement actuel généralisé de l'économie mondiale, les tendances à la récession se transmettent aussi de manière accélérée et elles ont tendance à s'amplifier sauf si on lui oppose une réaction coordonnée et, parfois, simultanée.

Il en a été ainsi avec les décisions de réduire les taux d'intérêt prises au début de la semaine par les autorités monétaires des États-Unis d'Amérique, de l'Union européenne et de certaines des principales économies émergentes. C'est là le type d'action coordonnée et multilatérale qui peut effectivement contribuer à un meilleur fonctionnement de l'économie mondiale et mondialisée.

Le Mexique est persuadé que la coopération et la concertation internationales sont les meilleurs outils pour encourager le progrès équitable des peuples dans le monde à l'ère de la mondialisation.

Du point de vue du Gouvernement mexicain, il importe, pour assurer l'intégration croissante et positive des pays en développement dans l'économie mondiale, que toutes les nations mènent une action déterminée sur plusieurs fronts, à l'appui des efforts nationaux de mobilisation des ressources, qui sont les fondements de la croissance et du développement. Ces efforts doivent porter notamment sur le commerce, la dette extérieure, la coopération internationale et le financement du développement.

Pour faciliter l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale pendant le siècle qui commence – et c'est là le sujet central de ce dialogue –, il importe de mieux comprendre la nature, la portée et les conséquences de l'interdépendance

croissante qui caractérise l'économie mondiale. Il nous faut mieux comprendre également comment les mesures nationales de politique économique, et particulièrement celles des pays développés, ont une incidence sur le climat mondial dans un sens favorable au développement de tous. Cette influence et leurs conséquences doivent être de plus en plus prises en compte.

Comme l'ont déjà indiqué plusieurs orateurs, le Mexique aura, en mars 2002, le privilège d'accueillir la Conférence internationale sur le financement du développement, dont l'objet est d'examiner le financement et d'autres questions de développement de manière globale dans le cadre de la mondialisation et de l'interdépendance, cela afin de forger une alliance mondiale favorable à une mondialisation plus équilibrée, plus participative, et à l'édification d'un ordre économique qui garantisse le développement pour tous et contribue à l'élimination de la pauvreté.

Dans ce dialogue sur la facilitation de l'intégration et sur les différentes manières de lutter contre l'exclusion dans l'économie mondiale, le Mexique lance à nouveau un appel à la communauté internationale, aux gouvernements des pays industrialisés, aux pays en transition et aux pays en développement, aux institutions compétentes du système des Nations Unies, aux institutions de Bretton Woods et à l'Organisation mondiale du commerce, aux entreprises privées, aux organisations non gouvernementales et à la société civile pour que tous continuent à participer de manière active, et positive à toutes les étapes préparatoires de la Conférence internationale sur le financement du développement et au déroulement de cette conférence, notamment avec la participation des chefs d'État et de gouvernement dans la phase majeure du sommet.

Le Mexique est favorable à une mondialisation sans marginalisation ni exclusion, où la pauvreté soit éliminée et où le bien-être et la dignité des êtres humains soient placés au centre des efforts nationaux de développement et des initiatives de coopération internationale.

M. Baali (Algérie) : Je voudrais, tout d'abord, vous dire toute la douleur et toute l'horreur que nous ressentons en Algérie à la suite des monstrueux attentats dont les villes de New York et de Washington ont été l'objet, notre condamnation énergique de ces actes et l'immense sympathie que nous éprouvons pour

le peuple et le Gouvernement américain ainsi que pour les familles des victimes qui font face à l'adversité avec courage et dignité. Ces crimes ignominieux ne font que nous renforcer dans notre conviction que le terrorisme est une menace globale qui nous interpelle collectivement et qui requiert une riposte qui, pour être efficace, doit être globale et concertée.

L'Algérie qui a toujours appelé à une coopération véritable et renforcée entre tous les États Membres et qui a fait face au terrorisme quasiment seule, ne peut qu'apporter sa pleine coopération aux efforts internationaux visant à éradiquer définitivement ce fléau des temps modernes dont nul ne peut s'estimer à l'abri.

Permettez-moi, en attendant qu'une autre voix plus autorisée que la mienne ne le fasse, de vous adresser, Monsieur le Président, mes félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection à la tête de notre auguste Assemblée, et de vous assurer de la pleine coopération de la délégation algérienne dans l'accomplissement de la haute mission dont la communauté internationale vous a investi.

Dans la Déclaration du Millénaire, la communauté internationale a contracté l'engagement de réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population mondiale vivant dans la pauvreté. Elle a, notamment, recommandé la mise en oeuvre de programmes visant à élargir l'accès à la santé et à l'éducation, et appelé à la formulation de stratégies créatrices d'emplois. Convaincue des bienfaits d'une mondialisation maîtrisée pour les pays en développement, l'Assemblée du Millénaire s'est préoccupée, en outre, d'orienter ces stratégies vers l'objectif de mettre à la portée de tous les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et de la communication, qui, dans la nouvelle économie, conditionnent l'accès au marché du travail dans une proportion croissante et sont naturellement liées à la problématique de l'insertion des pays en développement dans l'économie du XXI^e siècle. Elle a ainsi établi le lien entre la mondialisation des échanges et le besoin de développer les réseaux, ce qui englobe les différents niveaux de préoccupation qui jalonnent notre réflexion.

Dans le débat sur le rapport des pays en développement à la mondialisation, l'Algérie voit dans l'économie de réseaux une opportunité de croissance pour ces pays et dans les technologies de l'information

une chance historique qui leur est offerte de rejoindre la sphère économique mondiale, de combler une partie du retard qu'ils ont pris sur les pays développés et de développer leur éligibilité aux partenariats qu'appellera nécessairement l'économie du XXI^e siècle sans se préoccuper, outre mesure, à l'étape actuelle du moins, de ce que l'on appelle le fossé numérique.

Nous voyons, en outre, dans les technologies de l'information et de la communication un facteur fortement structurant de l'espace économique national et régional de ces pays aux effets bénéfiques multiples en termes de désenclavement, de maîtrise des coûts, de performance des services publics et un outil précieux au service de toute politique de bonne gouvernance et de démocratisation des relations sociales.

Mises au service du commerce international des pays en développement, les techniques de l'information et de la communication serviront de révélateurs à leurs avantages comparatifs et à leur compétitivité et leur faciliteront la connaissance des grands marchés mondiaux, donc leur accès.

Il est, en effet, admis que le commerce des biens et services, domaine des réseaux par excellence, constitue le premier niveau de contact des pays en développement avec la mondialisation et constitue le vecteur de l'insertion qu'ils ambitionnent de réussir dans la net-économie.

L'accroissement de la part de ces pays dans le commerce mondial qui en serait escompté générerait, sans aucun doute, les ressources financières indispensables à la mise en place des conditions de base en vue du redémarrage de leurs économies et devrait servir, par la suite, de moteur à une croissance économique saine et soutenue.

Force est de constater, cependant, que les conditions réelles dans lesquelles évoluent ces pays sont loin de refléter ce schéma idyllique.

S'il est établi que les pays en développement veulent résolument tirer profit de la mondialisation et des nouvelles technologies qui lui sont associées, il leur reste encore à construire les infrastructures indispensables à l'adoption de ces technologies et à renforcer les capacités nationales qui leur permettraient de les utiliser à une échelle complexe et économiquement performante.

À ce stade ils se trouveront, pour la plupart, confrontés à la problématique du niveau de

développement général de l'éducation et de la performance du système éducatif, facteurs essentiels, s'il en est, dans l'économie du savoir qui nécessitent des moyens financiers considérables.

Pour donner à leur jeunesse, majoritaire dans la structure de la population, les qualifications indispensables à son insertion dans un marché de l'emploi à forte intensité de connaissances qui feront de cette population qualifiée un facteur décisif à la fois de captage des investissements et de croissance économique, ces pays attendent des mécanismes publics d'aide au développement l'impulsion initiale qui leur permettra d'enclencher le cycle vertueux qui verra, ultérieurement, les ressources privées prendre le relais du financement de l'économie et de l'alimentation du budget.

Avec les autres pays africains, l'Algérie partage l'opinion contenue dans la Nouvelle initiative africaine adoptée au mois de juillet dernier à Lusaka qui considère que le redressement de l'Afrique et des pays en développement en général, incombe en tout premier lieu aux pays concernés à travers l'adoption de politiques économiques et budgétaires saines et de pratiques sociales synonymes de bonne gouvernance. Mais l'Afrique et l'Algérie estiment aussi que cet effort de redressement nécessite en phase d'impulsion initiale, un accompagnement qui, en termes de ressources, doit provenir de l'augmentation en volume absolu, de l'aide publique au développement, des investissements privés directs et, surtout, de l'approfondissement et de l'élargissement des mesures d'allègement de la dette extérieure.

Ce processus d'allègement devrait revêtir, à notre avis, la forme d'une « conversion sociale » de la dette qui profiterait au premier chef aux dépenses publiques nécessaires au développement humain – éducation et santé principalement – lequel figure parmi les conditions-cadres devant être réunies en vue d'une intégration réussie de nos pays dans l'économie du XXI^e siècle.

Nous estimons, à cet égard, que l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés est un pas positif qu'il convient de saluer en dépit de la lenteur manifeste de ce mécanisme qui nous semble nécessiter un assouplissement des critères de mise en oeuvre. Nous voulons, en outre, souligner l'importance que nous attachons à la consolidation de cette Initiative et à son élargissement par l'allocation de ressources

additionnelles en prélude au lancement d'une initiative visant à l'allègement de la dette des autres pays, hâtivement qualifiés de pays à revenu intermédiaire, et qui, faut-il le rappeler, abritent la plus grande proportion de la population concernée par l'objectif de réduction de la pauvreté que la communauté internationale voudrait atteindre en 2015.

Pour terminer, je souhaite indiquer que l'Algérie entend profiter du cadre offert par le processus préparatoire à la Conférence de Monterrey pour confronter les propositions détaillées contenues dans la Nouvelle initiative africaine aux points de vue des bailleurs de fonds et à ceux des éminents spécialistes qui y ont été associés par le Secrétaire général en vue de faire aboutir le dialogue international qui se poursuivra nécessairement à l'issue de notre présente réunion, dans le sens de la mise en adéquation des ressources financières avec la gravité de la situation sociale dans le monde et l'urgence d'y remédier.

M. Ahmad (Pakistan) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que je prends la parole à la présente session de l'Assemblée générale depuis l'horrible tragédie qui a frappé à la fois cette grande ville de New York et Washington, j'aimerais saisir cette occasion pour exprimer nos condoléances les plus sincères au Gouvernement et au peuple des États-Unis ainsi qu'aux familles des victimes. Cette horrible tragédie a provoqué la mort d'un nombre démesuré de victimes innocentes venues non seulement des États-Unis mais du monde entier; plus de 60 pays ont en effet perdu des ressortissants. Nous prions de tout coeur pour les victimes, les disparus et leurs familles.

Monsieur le Président, c'est également la première fois que je prends la parole devant l'Assemblée générale sous votre présidence. C'est un plaisir tout particulier pour nous de vous voir présider l'Assemblée générale et représenter un pays avec lequel j'ai des liens personnels puisque pendant plusieurs années j'ai été l'Ambassadeur de mon pays en Corée, pays qui est connu sous le nom de pays du matin calme. Je voudrais vous adresser mes félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de l'Assemblée générale. Je connais vos compétences et votre professionnalisme et je suis donc certain que vous conduirez les travaux de la présente session de l'Assemblée au succès et à des résultats fructueux.

En abordant le thème de l'intégration des pays en développement au sein de l'économie mondiale, j'aimerais commencer mon intervention en associant la délégation du Pakistan à la déclaration du Groupe des 77 et de la Chine.

La mondialisation est un processus complexe qui possède des dimensions multiples. Elle donne une forme nouvelle à nos valeurs économiques, sociales, culturelles et politiques. La mondialisation reposant sur les quatre piliers que sont la technologie, les échanges, les investissements et les apports financiers, son incidence est universelle. Nous assistons à l'apparition d'un nouveau modèle qui permettra de créer un monde sans frontières où les biens et les services pourront circuler sans obstacle – un nouveau modèle qui se fonde sur de nouveaux modes de coopération basés sur la justice, l'équité, le partenariat et l'interdépendance.

À première vue, la mondialisation a créé de grandes possibilités de développement. L'économie mondiale, stimulée par une croissance économique rapide, est parvenue à un point culminant de son cycle au cours de la dernière décennie. Le volume des échanges mondiaux s'est multiplié et la taille de l'économie mondiale continue à croître. Ces perspectives sont certainement encourageantes.

Mais il y a également le revers de la médaille. Il est indéniable que la mondialisation n'est pas ressentie par tous de la même manière ni avec la même intensité.

Elle a accentué la position désavantageuse des groupes les plus vulnérables et provoqué des inégalités économiques croissantes entre les pays et les régions. Ceci se manifeste par une fracture numérique qui s'agrandit, des inégalités de revenus qui se renforcent et la concentration du pouvoir économique par des mégafusions.

Le fait est que la mondialisation est un processus asymétrique, avec quelques gagnants mais beaucoup de perdants. Elle a créé des aspirations à des modes de consommation et des styles de vie qui ne peuvent pas être viables socialement, culturellement, politiquement ou sur le plan de l'environnement.

Les pays en développement sont convaincus que leurs tentatives pour intégrer leurs économies dans l'économie mondiale ont peu de chances de réussir à moins que ne soit créé un environnement propice qui leur permette de maximiser leurs profits et de minimiser les coûts de leur intégration. Cela n'est

possible qu'en adaptant le processus d'intégration aux besoins spécifiques et aux niveaux de développement économique d'un pays, en adaptant la capacité de ses institutions et industries existantes, et en les impliquant dans l'élaboration des règles du jeu.

Une facette importante de la mondialisation est la libéralisation du commerce qui nous est présentée comme la panacée pour parvenir à une croissance et à un développement accélérés. On ne peut que constater qu'il existe des inégalités flagrantes affectant le système de commerce multilatéral. Par conséquent, les pays en développement n'ont pas obtenu un accès réel au marché dans les domaines clefs où ils disposent d'un avantage comparatif évident, tels que le textile et l'agriculture.

L'absence d'une véritable libéralisation du commerce dans ces domaines est accompagnée d'autres mesures pour restreindre les exportations des pays en développement. Il s'agit, entre autres, des mesures de protection, des pratiques antidumping, des subventions et des mesures compensatoires et des règles d'origine arbitraires. Par contraste, les pays en développement font face à une situation où leurs connaissances traditionnelles en médecine, en musique, dans les arts et le design sont souvent accaparées par les pays développés sans aucune compensation.

La libéralisation du commerce exige l'élimination de toutes les barrières. Pour cela, il faudrait des règles mondiales équitables. Malheureusement, la réalité est toute différente. Les règles du jeu sont inégales dans leur conception, et injustes dans leurs résultats. Certains pays ont le pouvoir d'établir les règles et de les invoquer, mais les pays faibles et vulnérables ne peuvent ni l'un ni l'autre. En conséquence, les frontières nationales n'ont pas d'importance pour les courants d'échanges ou de capitaux, mais comptent lorsqu'il s'agit de flux de technologie, de régimes de propriété intellectuelle et des mouvements de main-d'oeuvre.

Le commerce n'est qu'une dimension du processus d'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. On ne peut ignorer l'importance vitale d'autres aspects du processus de développement, surtout du financement du développement. À cet égard, nous avons mis de grands espoirs dans la prochaine Conférence internationale sur le financement du développement prévue à Monterrey, au Mexique, au début de l'an prochain. La Conférence

de Monterrey fournit une occasion unique à tous les acteurs d'harmoniser leurs politiques de développement. Ne manquons pas cette occasion en or de canaliser les forces de la mondialisation pour appuyer le développement.

Il est en effet tout à fait opportun que lors de ce dialogue de haut niveau, nous traitions d'un sujet et d'un thème très important qui est la coopération internationale pour le développement économique des pays en développement et il s'agit d'un des six thèmes du financement du processus de développement que nous examinons actuellement.

L'aide publique au développement et les flux de capitaux privés étrangers sont des ingrédients importants pour la croissance et le développement dans les pays en développement, et pour la modernisation de leurs processus de production. De même, l'on ne saurait trop insister sur l'importance d'élargir les canaux pour les investissements directs étrangers et les transferts de technologie dans les pays en développement, surtout des transferts de technologies de l'information et de la communication.

Une autre facette importante de l'intégration est de trouver des solutions durables au fardeau de la dette extérieure qui pèse sur les pays en développement. Malheureusement, ce problème a un effet anémiant sur les ressources allouées aux besoins de développement. L'Initiative et l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) représentent une évolution dont nous nous félicitons, mais étant donné le caractère phénoménal du poids de la dette des pays en développement, c'est trop peu et trop tard. Outre les PPTE, il y a plusieurs pays en développement à revenus moyens dont l'endettement a atteint des niveaux insupportables. Dans certains cas, les indices révélant des problèmes de dettes sont proches de ceux des pays éligibles à l'Initiative PPTE. Le besoin du moment est une stratégie efficace, globale, juste et fondée sur le développement pour s'attaquer au problème de la dette des pays en développement, y compris la réduction de la dette et davantage d'apports financiers à taux préférentiels pour tous les pays en développement. L'ONU, en consultation avec les pays donateurs et les institutions financières internationales, pourrait jouer un rôle moteur pour préparer des options praticables à cet égard. Une possibilité déjà disponible est de réorienter certains des paiements du service de la dette vers le développement du secteur social dans les pays en développement.

Intégrer les pays en développement dans l'économie mondiale exige une démarche intégrée et complète. À cet égard, il est crucial qu'il y ait une plus grande participation des pays en développement dans la gestion des systèmes économique, financier et commercial du monde. Pour que la mondialisation bénéficie à tous, selon les paroles du Secrétaire général et comme souhaité par nos dirigeants également dans la Déclaration du Millénaire, les difficultés économiques, financières et sociales auxquelles fait face l'humanité devront être combattues par toutes les parties prenantes sur base de la coopération, du partenariat et de l'interdépendance. Plaçons-nous sur un plan plus élevé pour dégager un consensus à l'appui du développement. Nous avons des raisons de croire que les problèmes de la mondialisation ne peuvent être traités que par une réponse mondiale.

Les promesses et les dangers de la mondialisation doivent être partagés et gérés par le biais d'un multilatéralisme ouvert, démocratique, transparent et participatif. En cette époque d'interdépendance mondiale accrue, nous avons besoin d'institutions internationales pour garantir que chacun recueille les fruits de la mondialisation. Cela va sans dire, l'ONU, une institution démocratique à participation universelle, a un rôle central et essentiel à jouer pour relever ce défi mondial.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur pour cette séance. Je remercie les représentants de leur persévérance. Nous entendrons les orateurs restants cet après-midi à 15 heures. Avant de lever la séance, j'aimerais attirer l'attention des membres sur une question qui concerne le maintien de l'ordre dans la salle de l'Assemblée générale. À de nombreuses reprises, des téléphones portables ont sonné dans la salle de l'Assemblée générale pendant le déroulement de la séance. Les sonneries des téléphones portables perturbent le bon déroulement des séances. J'espère sincèrement que la révolution numérique contribuera à ne pas déranger le déroulement de l'Assemblée générale. À cet égard, je prierai instamment les membres des délégations de couper les sonneries des téléphones portables et de les laisser en mode silencieux dans la salle de l'Assemblée générale. Je vous remercie de votre coopération.

Programme de travail

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au premier orateur, je voudrais informer les Membres que l'Assemblée générale examinera le point 166 de l'ordre du jour, « Mesures visant à éliminer le terrorisme international », le lundi 1er octobre 2001 dans la matinée. La liste des orateurs est maintenant ouverte.

La séance est levée à 13 h 20.